

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1218**19 novembre 2003****SOMMAIRE**

Amicale de la Maison de Soins Saint Joseph à Pé- tange, A.s.b.l., Pétange	58423	Microfina S.A., Luxembourg	58463
Association Internationale des Toxicologues Médi- co-Légaux, A.s.b.l., Luxembourg	58420	Microfina S.A., Luxembourg	58463
Belfond Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	58462	Mobigolf S.A., Luxembourg	58419
Brasserie Nationale, Brasserie Nationale (anc. Brasseries Funck-Bricher et Bofferding) S.A., Bas- charage	58444	Monde Vision S.A., Luxembourg	58463
Brasserie Nationale, Brasserie Nationale (anc. Brasseries Funck-Bricher et Bofferding) S.A., Bas- charage	58445	Monde Vision S.A., Luxembourg	58463
Bumalux, S.à r.l., Luxembourg	58426	Monde Vision S.A., Luxembourg	58464
Camilux S.A.H., Luxembourg	58462	Nexium S.A., Luxembourg	58419
(La) Chine Impériale, S.à r.l., Niedercorn	58427	Nileen S.A., Luxembourg	58452
Compagnie Holding d'Investissement des Indes Occidentales S.A., Luxembourg	58447	Noch Mal Eins A.G., Luxembourg	58446
Compagnie Internationale des Ardennes S.A., Lu- xembourg	58447	Onsala S.A., Lugano	58430
Contact Management S.A., Luxembourg	58429	Owar S.A., Luxembourg	58453
Contact Management S.A., Luxembourg	58429	Paivalux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	58418
Ecomin S.A., Luxembourg	58427	Paivalux, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	58418
Embafin S.A., Luxembourg	58452	Pajom S.A., Kehlen	58462
Ensien Holding S.A., Luxembourg	58431	Paradigm Geophysical (Luxembourg), S.à r.l., Lu- xembourg	58419
F&M Import Export S.A., Windhof	58426	Paradigm Geophysical (Luxembourg), S.à r.l., Lu- xembourg	58431
Fidura S.A., Luxembourg	58420	Parndorf Bale, S.à r.l., Schuttrange	58454
GDMH Rallysport, A.s.b.l., Heisdorf	58428	Pastatech (Lux) S.A., Luxembourg	58446
Gramado Investments S.A.H., Luxembourg	58454	Plaetis S.A., Bascharage	58461
Groupe Socobat S.A., Luxembourg	58460	Plaetis S.A., Bascharage	58462
Immovest S.A., Luxembourg	58443	Pombal S.A., Luxembourg	58464
Interlab S.A., Luxembourg	58430	Pombal S.A., Luxembourg	58464
Interlab S.A., Luxembourg	58430	Pombal S.A., Luxembourg	58464
Jardi-Service S.A., Wiltz	58431	Pombal S.A., Luxembourg	58464
Kirchberg Office Building S.A., Luxembourg	58448	Pool Acquisition S.A., Luxembourg	58425
Kwoledge Gate S.A., Luxembourg	58454	ProLogis European Holdings VI, S.à r.l., Luxem- bourg	58425
Levada International S.A., Luxembourg	58431	Restauration S.A., Luxembourg	58452
Levada International S.A., Luxembourg	58431	Restauration S.A., Luxembourg	58453
Mandelo S.A., Luxembourg	58452	Rovan S.A., Luxembourg	58452
Meters S.A., Luxembourg	58445	Selenia S.A., Luxembourg	58425
Meters S.A., Luxembourg	58445	Sensient Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	58432
Meters S.A., Luxembourg	58445	Siver S.A., Luxembourg	58454
MGR Holding International S.A., Luxembourg	58446	Sobrass, S.à r.l., Bascharage	58447
MGR Holding International S.A., Luxembourg	58446	Sobrass, S.à r.l., Bascharage	58448
MGR Holding International S.A., Luxembourg	58446	Transports Gansen, S.à r.l., Bigonville	58418
		United Consumer Media, S.à r.l., Luxembourg	58436

TRANSPORTS GANSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8813 Bigonville, 13, rue du Village.
R. C. Diekirch B 5.473.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 novembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(902840.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 novembre 2003.

PAIVALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 20, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 83.764.

L'an deux mille trois, le six octobre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Augusto Vieira Dos Santos, entrepreneur de construction, demeurant à Bonnevoie, 12, rue de Clervaux.

Lequel comparant déclare qu'il est l'unique associé de la société à responsabilité limitée PAIVALUX, S.à r.l., avec siège social à L-1344 Bonnevoie, 12, rue de Clervaux, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Capellen, en date du 4 septembre 2001, publié au Mémorial C n° 210 du 7 février 2002.

Ceci exposé, l'associé unique a prié le notaire soussigné d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Bonnevoie à Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social à L-4323 Esch-sur-Alzette, 20, rue CM Spoo.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à cinq cent euros (500,- euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Viera Dos Santos, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2003, vol. 892, fol. 30, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2003.

A. Biel

Notaire

(068894.3/203/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

PAIVALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 20, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 83.764.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(068898.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

MOBIGOLF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 44.049.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administrateurs tenue en date du 30 septembre 2003, que conformément à l'article 7 de l'acte de constitution M. Francis Welscher, 53, rue de Schouweiler, L-4945 Bascharage, né le 25 juin 1963 à Luxembourg, a été nommé administrateur de la société (co-opté) en remplaçant M. Hans Christer Malmberg, 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg né le 21 septembre 1947 à Matteus, (Stockholm), Suède, administrateur démissionnaire. Le mandat se terminera à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070645.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

NEXIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 90.429.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administrateurs tenue en date du 1^{er} octobre 2003, que conformément à l'article 7 de l'acte de constitution M^e René Faltz, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 17 août 1953 à Luxembourg, a été nommé administrateur de la société (co-opté) en remplaçant M. Hans Christer Malmberg, 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg né le 21 septembre 1947 à Matteus, (Stockholm), Suède, administrateur démissionnaire. Le mandat se terminera à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070646.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

PARADIGM GEOPHYSICAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 84.351.

—
Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique qui s'est tenue le 22 octobre 2003

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique de PARADIGM GEOPHYSICAL (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 11.498,40 dans le compte perte à reporter;
- de continuer les activités de la société malgré les pertes cumulées excédant 75% du capital social de la Société;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 29 octobre 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07255. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070833.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

FIDURA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 75.075.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administrateurs tenue en date du 30 septembre 2003, que conformément à l'article 7 de l'acte de constitution M. Manfred G. Braun, 18, rue Henri Pensis, L-2322 Luxembourg, né le 20 juin 1942 à Berlin, Allemagne, a été nommé administrateur de la société (co-opté) en remplaçant M. Hans Christer Malmberg, 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg né le 21 septembre 1947 à Matteus, (Stockholm), Suède, administrateur démissionnaire. Le mandat se terminera à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070647.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TOXICOLOGUES MEDICO-LEGAUX,
Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg, 162A, avenue de la Faiencerie.

Préambule: Une association a été établie à Londres, Royaume-Uni, en 1963, entre scientifiques intéressés et engagés dans la toxicologie médico-légale. Cette association a proposé des statuts provisoires, qui ont été adoptés cette même année et qui ont été modifiés en 1981 et 1995.

Des modifications de statuts ont été proposés en 2000 et adoptés en 2002. Le texte de ces statuts, qui gère les activités de l'association, est le suivant:

Art. 1^{er}. Nom

- Le nom de l'association sans but lucratif est THE INTERNATIONAL ASSOCIATION OF FORENSIC TOXICOLOGISTS, en abrégé TIAFT (en français: ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TOXICOLOGUES MEDICO-LEGAUX).

- Siège social: Luxembourg/Luxembourg (Europe).

Art. 2. Buts. L'association a pour objet:

a) de procurer une organisation professionnelle aux experts engagés ou intéressés dans le domaine de la toxicologie médico-légale ou dans les domaines apparentés à la toxicologie analytique, y compris l'interprétation des résultats de ces analyses.

b) d'encourager une coopération et une coordination des efforts entre les membres.

c) d'encourager la recherche et l'exercice pratique de la toxicologie médico-légale et des domaines apparentés à la toxicologie analytique.

d) d'établir un forum pour la discussion et l'échange d'expériences professionnelles en toxicologie médico-légale et dans les domaines apparentés, entre toxicologues et toutes autres parties intéressées.

e) d'encourager l'éducation et la formation en toxicologie médico-légale et dans les domaines apparentés à la toxicologie analytique.

f) de poursuivre les buts cités ci-dessus dans le monde entier.

Art. 3. Langue. La langue officielle de l'association est l'anglais.

Art. 4. Qualité de membres

- Il existe quatre catégories de membres: des membres effectifs, des membres étudiants, des membres associés et des membres d'honneur.

- Le statut de membre effectif est réservé aux personnes engagés activement en toxicologie médico-légale ou en des domaines apparentés de la toxicologie analytique, lors de leur candidature, ou à des personnes, qui ont contribué de façon significative aux domaines cités ci-dessus. Les candidatures des membres effectifs doivent être approuvées par deux membres effectifs et par le représentant régional. L'admission est soumise à l'approbation du comité exécutif.

- La qualité de membre étudiant est limitée à des étudiants en toxicologie médico-légale ou dans les domaines apparentés de la toxicologie analytique. Leur candidature exige l'accord du tuteur académique. L'admission est soumise à l'approbation du comité exécutif.

- Les membres associés sont des firmes, des organisations ou des individus qui ont des intérêts dans la toxicologie analytique et qui sont prêts à soutenir financièrement l'association. La candidature se fait par écrit en s'adressant au secrétaire. L'admission est soumise à l'approbation du comité exécutif.

- Les membres d'honneur sont ceux qui ont servi TIAFT d'une manière extraordinaire. Ils sont nommés par le comité exécutif. Leur acceptation sera par vote lors de l'assemblée générale.

- Les membres effectifs et d'honneur bénéficient du droit de vote. Le droit d'occuper une fonction est réservé uniquement aux membres effectifs.

- La qualité de membre prend fin par démission écrite adressée au secrétaire, au moins trois mois avant fin de l'année civile.

- Chaque membre, qui ne verse pas sa cotisation après un second avertissement par le trésorier, peut être exclu de la liste des membres. Le représentant régional doit être consulté, avant d'exclure un membre de sa région.

- Un membre de qualité quelconque peut être censuré ou exclu de l'association TIAFT pour conduite non-éthique ou nuisible envers la profession de toxicologie médico-légale ou pour conduite nuisible envers TIAFT en tant qu'organisation. La/les allégation(s) concernant une telle conduite sont à adresser par écrit par un membre de TIAFT au président de TIAFT, qui, avec l'accord du comité exécutif, va procéder à la nomination d'un comité de discipline ad hoc chargé d'enquêter sur les allégations ainsi que de proposer, s'il en est besoin, les actions à prendre envers le membre en question. Avant toute action engagée à l'encontre d'un membre, celui-ci devra être notifié par écrit sur la nature des allégations, et il devra avoir la possibilité de fournir une réponse écrite à ces charges et/ou de se présenter devant le comité exécutif lors d'une audience officielle. Le comité de discipline donne des recommandations au comité exécutif dans les délais d'un an à partir du début des allégations. Le comité exécutif agira immédiatement suite aux recommandations du comité de discipline.

Art. 5. Le Comité exécutif

5.1. Membres du Comité

- Le comité exécutif de l'association est composé par: un président, un président élu, un secrétaire, un trésorier et trois autres membres élus. Les membres du comité exécutif sont élus à la réunion triennale tous les trois ans et occupent leurs fonctions pendant la période triennale suivante (Les réunions triennales sont tenues en 2002, 2005, etc.).

- Le comité exécutif est responsable de la gestion de l'association. Le comité exécutif peut nommer un administrateur du site Internet et un éditeur du bulletin parmi ses membres ou en dehors. L'administrateur du site Internet et l'éditeur du bulletin sont invités aux réunions du comité exécutif s'ils n'étaient pas élus au conseil d'administration.

- Le président et le président élu ne peuvent exercer leurs fonctions que pendant un exercice.

5.2. Nominations

Les candidats pour le comité peuvent être désignés par chaque membre effectif, en contactant le président par écrit au moins trente jours avant l'assemblée générale lors de la réunion triennale.

5.3. Obligations

- Les obligations du président consistent à présider toute réunion de l'association et du comité exécutif et à représenter l'association devant d'autres organisations ou en public. Le président convoque les assemblées générales, les réunions du comité exécutif et toutes autres réunions de l'association. Le président est ex officio membre de tous les comités spécialisés et a plein pouvoir pour signer des chèques et des virements sur les comptes de la TIAFT.

- Les obligations du président élu consistent à assister le président dans ses devoirs et à communiquer avec le comité d'organisation des congrès de TIAFT. Il/elle succédera automatiquement au poste de président après le mandat de celui-ci.

- Les obligations du secrétaire consistent à préparer les comptes rendus des séances de l'association convoquées par le président, à publier les rapports des assemblées générales dans le bulletin de la TIAFT, à favoriser l'adhésion de membres et traiter les dossiers des candidatures et à gérer la liste des membres. Le secrétaire est responsable pour la correspondance normale de l'association.

- Les obligations du trésorier consistent à faire la comptabilité de l'association, à établir, à facturer et à recevoir les paiements dus à la TIAFT, et à régler les dépenses faites par l'association. Le trésorier doit préparer et présenter un rapport financier à l'assemblée générale, qui sera publié dans le bulletin de la TIAFT. Un auditeur qualifié approprié et indépendant ou un comptable autorisé dans le pays où le trésorier réside vérifiera les comptes du trésorier présentés à la réunion annuelle et ce rapport doit porter le nom, la signature de cette personne, ainsi que la date de l'expertise. Le vérificateur peut être payé d'une redevance convenue par le comité exécutif. Les finances de TIAFT sont tenues dans une des devises internationales.

- Les obligations des autres membres du comité exécutif sont déterminées sur décision du comité exécutif.

5.4. Vacances de poste

Une place vacante au comité est à remplacer, jusqu'à la prochaine réunion triennale, sur proposition du comité exécutif.

Art. 6. Cotisations annuelles

- Le trésorier fixe le montant des cotisations annuelles pour chaque catégorie de membres avec l'approbation du comité exécutif et des membres présents à l'assemblée générale. Cette somme est à revoir chaque année, en tenant compte de la situation financière de l'association. Les membres étudiants bénéficient d'une réduction de cotisation (bulletin et frais postaux seulement) à fixer par le trésorier.

- Les paiements sont fixés en dollars U.S. et convertis en livres sterling ou en euros selon le taux de change courant. Les paiements sont effectués dans ces devises mais d'autres devises peuvent être acceptées, en accord avec le trésorier.

Art. 7. Représentants régionaux

- Le comité exécutif nomme les représentants régionaux pour un terme de cinq ans renouvelable. Le comité exécutif peut demander à une association toxicologique d'une région géographique dans laquelle des membres de TIAFT résident de nommer un représentant. Les représentants régionaux doivent être des membres effectifs de TIAFT.

- Le représentant régional représente le TIAFT dans sa région du monde. Il/elle traite les demandes d'adhésion au TIAFT; il/elle est responsable des liens avec d'autres sociétés scientifiques de sa région et il/elle sert les besoins des membres locaux du TIAFT.

- Les représentants régionaux peuvent assister le comité exécutif dans ses tâches respectives.

- Les représentants régionaux peuvent être enlevés de leurs fonctions à la discrétion du comité exécutif.

Art. 8. Bulletin TIAFT et TIAFTnet

- L'association doit publier et distribuer un bulletin à ses membres, sous la responsabilité de l'éditeur.
- L'éditeur peut désigner, avec l'accord du comité exécutif, un comité éditorial qui peut le/la seconder dans ses tâches.
- La politique à suivre en ce qui concerne le bulletin doit faire l'objet d'une concertation entre les membres du comité exécutif, l'éditeur et le comité éditorial.
- L'association entretient un site Internet.
- L'administrateur du site Internet peut désigner, en accord avec le comité exécutif, d'autres membres pour l'assister dans ses tâches.
- La politique à suivre en ce qui concerne le site Internet doit faire l'objet d'une concertation entre les membres du comité exécutif et l'administrateur du site Internet.

Art. 9. Réunions de la TIAFT

- L'association tentera d'organiser au moins un congrès scientifique par an.
- Le congrès scientifique est organisé par un président local de ce congrès, en concertation avec le comité exécutif.
- Le président local du congrès doit être un membre effectif et doit être nommé lors de l'assemblée générale au moins deux ans avant l'événement.
- Le président local peut nommer un comité d'organisation local, qui l'aide à organiser le congrès scientifique de la TIAFT.
- Le président local est entièrement responsable du financement du congrès.
- L'association TIAFT ne possède aucune d'obligation financière envers le congrès scientifique. Le comité exécutif peut faire des exceptions à cette règle.
- Les congrès scientifiques de la TIAFT peuvent être organisés en collaboration ou conjointement avec d'autres congrès scientifiques appropriés.

Art. 10. Assemblées générales

- L'association tient une assemblée générale à l'occasion de chaque congrès scientifique de la TIAFT.
- La date et le lieu de cette assemblée générale sont à annoncer dans le programme du congrès de la TIAFT.
- L'ordre du jour de l'assemblée générale est à annoncer et à approuver au début de l'assemblée générale.

Art. 11. Règles à respecter pendant l'assemblée générale

- L'assemblée générale se déroule sous la présidence du président, du président élu ou d'un des autres membres du comité.
- La réunion est accessible à tous les membres et à toute autre personne intéressée. Sur demande d'au moins deux membres effectifs, une partie de la réunion peut être accessible uniquement aux membres.
- Seuls les membres effectifs ont le droit de vote et le droit de prendre la parole, mais la présidence peut accorder ce dernier droit à d'autres participants.
- Les décisions sont prises par acclamation ou par vote. Le vote doit être demandé par au moins deux membres effectifs.
- Les votes se font à main levée, si l'on en n'a pas décidé autrement, en comptant ceux en qui sont pour ou contre ou qui s'abstiennent.
- L'élection des membres du comité, ainsi que les autres décisions à prendre considérées sensibles par la présidence, sont à décider par bulletin de vote secret.
- Les décisions sont à prendre en considérant la majorité des votes valables. En cas d'égalité des voix, c'est la présidence qui décidera.
- La présidence peut nommer un comité électoral pour l'assister à effectuer les élections et à compter les voix.
- Toutes autres décisions concernant le déroulement correct de la réunion sont à la discrétion de la présidence.

Art. 12. Comités. Si nécessaire, le comité exécutif peut nommer des comités pour l'assister dans des activités particulières. Ces comités font des rapports au comité exécutif. Les activités de ces comités sont à présenter et à discuter aux assemblées générales.

Art. 13. Distinctions honorifiques

- Si le besoin se fait sentir, le président, après consultation du comité exécutif, peut décerner des distinctions honorifiques à des personnes, qui ont fait des contributions extraordinaires à l'association ou à la toxicologie médico-légale en général.
- Le comité exécutif peut nommer des comités ad hoc d'attribution de prix ayant comme tâche l'élaboration des conditions d'obtention de la distinction, le choix des candidats convenables et la préparation des séances officielles pour la distribution des prix aux lauréats, des certificats. Les demandes pour nomination sont publiés dans le bulletin de la TIAFT et les membres peuvent nommer des individus en écrivant à la présidence du comité.

Art. 14. Archives

- L'association doit maintenir des archives de tous les actes et documents importants.
- Ces archives doivent comprendre au moins, sans être limités, la correspondance du comité exécutif, les procès verbaux de toutes les réunions du comité exécutif et des assemblées générales, les rapports du trésorier, toutes les éditions du bulletin de la TIAFT et les listes de membres.
- Les archives sont à gérer par un membre du comité et à garder à un endroit approprié.

Art. 15. Amendements des statuts

- Le comité exécutif ou 10% du total de tous les membres effectifs peuvent faire des propositions d'amendements.
- Toutes les propositions de modifications des statuts doivent d'abord être discutées à une assemblée générale et le comité exécutif doit prévenir les membres par le Bulletin TIAFT, au moins deux mois avant la date de cette réunion.

- L'adoption des amendements se fait par un bulletin de vote par correspondance et exige une majorité de deux tiers de tous les membres effectifs votants. Les bulletins de vote renvoyés doivent dépasser 10% du nombre total des membres.

- Le comité exécutif doit informer les membres sur le texte final de l'amendement proposé par le bulletin de la TIAFT au moins deux mois avant la date limite du vote par correspondance.

- Si les votes par correspondance ne dépassent pas les 10% de tous les membres, l'amendement sera remis jusqu'à la prochaine l'assemblée générale. L'adoption des amendements exige alors un quorum de minimum 5% des membres effectifs et une majorité de deux tiers des membres effectifs votants.

Art. 16. Dissolution de l'association

- La dissolution de l'association requiert la même procédure que celle pour l'adoption des amendements des statuts, décrit dans Art. 15.

- Les biens et les recettes de l'organisation sont utilisés exclusivement pour la promotion de ces objectifs et aucune partie ne peut être payée ou distribuée directement au membres de l'organisation, à l'exception d'une rémunération bona fide pour des services rendus ou des dépenses encourues au nom de l'association.

- En cas de dissolution de l'association, le montant qui reste après une telle dissolution et la satisfaction de toutes les créances et responsabilités financières, doit être payé et appliqué par l'organisation avec ses pouvoirs à une organisation ayant des objectifs similaires et dont les règles interdisent la distribution de ses biens et revenus à ses membres.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06641. – Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068613.2//194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

AMICALE DE LA MAISON DE SOINS SAINT JOSEPH A PETANGE, A.s.b.l.,

Association sans but lucratif.

Siège social: Pétange.

R. C. Luxembourg F 237.

—

STATUTS

Chapitre I^{er}.- Dénomination, siège et durée

Art. 1^{er}. Entre les soussignés et toutes les personnes qui adhéreront ultérieurement, il est formé une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, ainsi que par les présents statuts.

L'association est dénommée AMICALE DE LA MAISON DE SOINS SAINT JOSEPH A PETANGE, A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet de contribuer au bien-être matériel et moral des personnes âgées hébergées à la Maison de soins Saint Joseph à Pétange.

L'association respectera les libertés confessionnelles, philosophiques et politiques.

Art. 3. L'association a son siège à Pétange. Sa durée est illimitée.

Chapitre II.- Membres

Art. 4. Le nombre des membres est illimité; il ne peut cependant être inférieur à treize.

Art. 5. Peut devenir membre actif toute personne physique qui s'intéresse aux problèmes des personnes âgées de la Maison de soins Saint Joseph à Pétange, et qui est agréé par le conseil d'administration. La qualité de membre actif est seulement acquise après paiement de la cotisation. Toutefois les pensionnaires de la Maison de Soins Saint Joseph peuvent devenir membres sans paiement de cotisation.

Art. 6. La cotisation annuelle est fixée chaque année par l'assemblée générale ordinaire. Elle ne pourra être supérieure à EUR 25,- par an.

Art. 7. Le conseil d'administration peut conférer le titre de membre honoraire à des personnes physiques qui ont rendu des services ou fait des dons à l'association.

Art. 8. La qualité de membre se perd:

1. par démission écrite au conseil d'administration.
2. par non-paiement de la cotisation avant l'écoulement de l'année administrative (1^{er} janvier au 31 décembre).
3. par exclusion prononcée par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des membres présents pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave.

Art. 9. Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations.

Chapitre III.- Administration

Art. 10. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 11 membres élus à l'assemblée générale pour un terme de deux ans par les membres présents.

Lorsqu'un administrateur vient de cesser ses fonctions avant l'expiration de son mandat, le conseil d'administration peut provisoirement pourvoir à son remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale. L'administrateur alors élu achèvera le mandat de son prédécesseur. Les membres sortants sont rééligibles.

Les membres du Conseil d'administration désignent entre eux, pour la durée d'un an, un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Ils sont rééligibles.

La qualité de candidat au Conseil d'administration est seulement acquise après un an de cotisation comme membre actif.

Les candidatures pour un mandat d'administrateur doivent être adressées par écrit au président au moins 48 heures avant l'assemblée générale. Celle-ci peut cependant dispenser de cette formalité chaque fois que le nombre des candidats est insuffisant.

Les membres du Conseil d'administration qui, dûment convoqués, ne participent pas à 3 reprises consécutives aux séances de Conseil d'administration, ceci sans excuses, sont de plein droit démissionnaires.

Art. 11. Le conseil d'administration a les pouvoirs d'administration les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par ses statuts ou par la loi est de sa compétence.

Art. 12. Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent, sur convocation de son président ou cinq de ses membres. Il ne pourra délibérer valablement qu'en présence de la majorité de ses membres. Toute décision est prise à la majorité absolue des voix. En cas d'égalité des voix la proposition est rejetée.

Art. 13. Le chargé de direction de la Maison de Soins Saint Joseph à Pétange peut assister aux réunions du conseil d'administration en tant que membre consultant. Par ailleurs le conseil d'administration peut avoir recours à d'autres membres consultants en fonction des problèmes qui peuvent se présenter.

Art. 14. L'association est engagée en toute circonstance par la signature conjointe du président ou du vice-président et du secrétaire ou du trésorier.

Art. 15. Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom du conseil d'administration à la diligence du président et, en cas d'empêchement, du vice-président.

Art. 16. Le conseil d'administration soumettra tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale un compte de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice prochain.

Chapitre IV.- Assemblée générale

Art. 17. L'assemblée générale se réunit chaque année au cours du 1^{er} trimestre en séance ordinaire. Elle se réunit en séance extraordinaire chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des associés en fait la demande.

La convocation pour les assemblées générales sera faite au moins huit jours à l'avance et renseignera sur l'ordre du jour. Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

Les décisions des assemblées générales sont prises à la majorité des voix, si la loi ou les présents statuts ne le prévoient autrement. Le vote a lieu au scrutin secret, sauf décision contraire à prendre par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres présents.

Art. 18. L'assemblée générale entend les rapports du conseil d'administration sur la situation financière et morale de l'association. Elle se prononce sur les comptes de l'exercice écoulé, vote le budget de l'exercice suivant et délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

Trois réviseurs de caisse, non-membre du conseil d'administration, sont désignés annuellement par l'assemblée générale.

Art. 19. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour les affaires lui réservés par la loi et notamment en ce concerne:

- les modifications des statuts;
- la nomination et la révocation des administrateurs;
- la dissolution de l'association.

Art. 20. En cas de dissolution les fonds de l'association reviendront, après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation au bureau de bienfaisance de la Ville de Pétange.

Art. 21. L'assemblée constituante qui s'est réunie à Pétange le 25 mars 2003 a approuvé les présents statuts. Comité de l'Amicale tel qu'il a été voté lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du mardi 25 mars 2003.

Denell-Dhur Germaine	164, rue des jardins aide-soignante nationalité luxembourgeoise	L-4742 Pétange
Becker-Genestrone Germaine	61, rue de Luxembourg pensionnée nationalité luxembourgeoise	L-4761 Pétange
Derume-Hoscheit Eugénie	6, rue Weissenbrill pensionnée nationalité luxembourgeoise	L-4785 Pétange

Matgen-Reisch Marie-Jeanne	295, route de Longwy pensionnée nationalité luxembourgeoise	L-4831 Rodange
Molitor Paul	28, rue de l'Indépendance pensionné nationalité luxembourgeoise	L-4739 Pétange
Gerard Marie-Agnès	12, rue des carrosses ergothérapeute nationalité belge	B-6720 Habay-la-Neuve
Wolf Marie-Rose	24, rue Lentz pensionnée nationalité luxembourgeoise	L-4752 Pétange
Muller Sr Anna	28, rue de l'église pensionnée nationalité luxembourgeoise	L-4732 Pétange
Feider-Krier Josée	27, rue P. Hamer pensionnée nationalité luxembourgeoise	L-4737 Pétange
Lutgen-Eicher Simone	11, rue Nangeroni pensionnée nationalité luxembourgeoise	L-4758 Pétange
Laurent Dominique	4, rue de l'école infirmier gradué hospitalier nationalité luxembourgeoise	L-8466 Eischen

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04255. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068649.3/000/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2003.

ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 85.899.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(070660.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

**SELENIA S.A., Société Anonyme,
(anc. FL SELENIA MANAGER, Société Anonyme).**Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 95.257.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(070662.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

POOL ACQUISITION S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.054.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AK00533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

(070845.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

BUMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1529 Luxembourg, 32, rue Raoul Follereau.
R. C. Luxembourg B 22.118.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2003, réf. LSO-AK00638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

L. Malchair.

(070699.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

F&M IMPORT EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des 3 Cantons.
R. C. Luxembourg B 74.207.

L'an deux mille trois, le quinze octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme F&M IMPORT EXPORT S.A., avec siège à L-4734 Pétange, 8, avenue de la Gare, (R.C. B n° 74.207), constituée suivant acte notarié du 31 janvier 2000, publié au Mémorial C page 17.058/2.000.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 2 avril 2001, publié au Mémorial C n° 976 du 8 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Lang, fiscaliste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de trente et un mille euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Pétange à Windhof.
2. Modification afférente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de Pétange à Windhof.

L'adresse du siège est: L-8399 Windhof, 9, rue des 3 Cantons.

Suite à cette résolution, l'article 2 alinéa 1^{er} aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. Alinéa 1^{er}. Le siège social est établi à Windhof. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Arosio, J. Quintus-Claude, M. Lang, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 octobre 2003, vol. 892, fol. 41, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 23 octobre 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(068924.3/207/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

ECOMIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 20.043.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 27 octobre 2003, réf. DSO-AJ00157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A., Ettelbruck

Signature

(070727.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

LA CHINE IMPERIALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4676 Niedercorn, 8, rue Nicolas Theis.
R. C. Luxembourg B 96.408.

STATUTS

L'an deux mille trois, le sept octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Lisen Cai, restaurateur, né à Guangdong (Chine), le 24 mai 1971, demeurant à B-5060 Sambreville, 46, avenue de la Libération.

2) Monsieur Guangchang Liu, serveur, né à Zhejiang (Chine), le 5 avril 1972, demeurant à L-4676 Niedercorn, 8, rue Nicolas Theis.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LA CHINE IMPERIALE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Niederkorn. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent parts sociales de 124,- EUR chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Lisen Cai, préqualifié,	10 parts
2) Monsieur Guangchang Liu, préqualifié,	90 parts
Total:	100 parts

La somme de douze mille quatre cents euros se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société. La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille euros (1.000,- EUR).

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

Monsieur Cai Lisen, préqualifié, est nommé gérant technique et Monsieur Guangchang Liu, préqualifié, est nommé gérant administratif.

2. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

3. Le siège social de la société est fixé à L-4676 Niedercorn, 8, rue Nicolas Theis.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: L. Cai, G. Liu, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 octobre 2003, vol. 892, fol. 40, case 10. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 21 octobre 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(068885.3/207/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

GDMH RALLYSPORT, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Gesellschaftssitz: L-7341 Heisdorf, 17, rue Prince Henri.

H. R. Luxembourg F238.

—
STATUTEN

Die Unterzeichneten:

1) Herr Bob Kellen, Student, wohnhaft in 10, rue d'Ettelbruck, L-7590 Beringen;

2) Herr Bernard Bram, Student, wohnhaft in 43, rte de Luxembourg, L-7330 Heisdorf;

3) Herr Jacques Gregorius, Student, wohnhaft in 17, rue Prince Henri, L-7341 Heisdorf;

4) Herr Sam Hennes, Beamter, wohnhaft in 16, rue de l'Avenir, L-7306 Steinsel;

5) Herr Sam Weyland, Mechaniker, wohnhaft in 13, rue du Bois, L-7322 Steinsel;

alle von Luxemburger Nationalität, erklären hiermit laut Gesetz vom 21 April 1928, einen gemeinnützigen Verein ohne lukratives Ziel zu gründen, welcher von folgenden Statuten bestimmt wird.

Art. 1. Der offizielle Name des Vereins lautet GDMH RALLYSPORT, A.s.b.l.

Art. 2. Der Wohnsitz befindet sich auf 17, rue Prince Henri, L-7341 Heisdorf.

Art. 3. Die Tätigkeit des Vereins besteht in der aktiven und organisatorischen Unterstützung des Rennsports, der Beratung von Piloten, dem technischen Beistand der Piloten bei Veranstaltungen.

Art. 4. Die Bestehungsdauer des Vereins ist unbegrenzt.

Art. 5. Politische oder religiöse Betätigung des Vereins ist untersagt.

Art. 6. Die Anzahl der Mitglieder ist unbegrenzt.

Art. 7. Die Aufnahme neuer Mitglieder wird vom Vorstand entschieden. Der Verein zählt Vorstandsmitglieder, aktive Mitglieder, sowie sympathisierende Mitglieder. Die Verwaltung des Vereins ist jedoch allein den Vorstandsmitgliedern vorbehalten. Alle anderen Mitglieder sind zur Generalversammlung zugelassen. Aktive Mitglieder haben ein Stimmrecht, sympathisierende Mitglieder haben jedoch kein Stimmrecht.

Art. 8. Ausgeschiedene oder ausgeschlossene Vereinsmitglieder können keine materiellen Güter des Vereins verlangen.

Auch können sie kein Inventar und keine Auszüge aus dem Kassenbuch verlangen.

Art. 9. Der Vorstand hat das Recht aus folgenden Gründen ein Mitglied aus dem Verein auszuschließen:

1) Wenn besagtes Mitglied dem Verein bewusst und freiwillig Schaden zufügt.

2) Bei skandalösem und unehrenhaftem Benehmen in der Öffentlichkeit.

3) Wenn besagtes Mitglied den jährlichen Mitgliedsbeitrag nicht entrichtet.

Bevor der Vorstand den endgültigen Ausschluss beschließt, wird besagtes Mitglied vorgeladen um sich zu rechtfertigen.

Art. 10. Die Höhe des jährlichen Beitrags für Mitglieder wird in der Generalversammlung festgesetzt.

Art. 11. Der Vorstand besteht aus dem Präsidenten, Vizepräsidenten, Sekretär, Schatzmeister und Berater, welche in der Generalversammlung gewählt werden, und jederzeit von derselben abgelöst werden können.

Art. 12. Der Vorstand kann nur dann Entscheidungen treffen, wenn die Mehrzahl der Vorstandsmitglieder anwesend ist. Vorstandssitzungen werden vom Präsidenten oder von Minimum 2 Vorstandsmitgliedern einberufen. Die Entscheidungen des Vorstandes beruhen auf der absoluten Stimmenmehrheit, bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Präsidenten oder des Stellvertreters maßgebend. Die Berichte der Vorstandsversammlungen werden schriftlich festgehalten, vom Präsidenten, oder vom Sekretär. Der Präsident und der Sekretär unterschreiben die Berichte und bewahren diese auf.

Art. 13. Was die Verwaltung des Vereins anbelangt, so hat der Vorstand alle Vollmachten soweit sie nicht laut Gesetz oder laut Statuten der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 14. Der Jahresabschluss der Vereinstätigkeit sowie die Überprüfung des Kassenbestandes wird auf den 31. Dezember jedes Jahres festgesetzt.

Art. 15. Für folgende Punkte ist allein die Generalversammlung kompetent:

- 1) Änderung der Statuten.
- 2) Ernennung und Ablösung der Vorstandsmitglieder. (Jedes Vorstandsmitglied wird für die Dauer von einem Jahr gewählt).
- 3) Prüfung des Kassenbestandes.
- 4) Auflösung des Vereins auf freiwilliger Basis.
- 5) Bei Auflösung des Vereins die Ernennung von 3 Liquidatoren.

Art. 16. Jedes Jahr muss wenigstens eine Generalversammlung stattfinden und zwar innerhalb der ersten drei Monate. Eine außergewöhnliche Generalversammlung kann jedoch so oft einberufen werden als es die Umstände verlangen, und so oft ein Fünftel der Mitglieder darauf besteht. Alle Vorstandsmitglieder werden schriftlich zu den Versammlungen eingeladen. Vorsitzender der Generalversammlung ist der Präsident des Vereins oder bei dessen Abwesenheit der Vizepräsident.

Art. 17. Jedes Vereinsmitglied hat das Recht der Generalversammlung beizuwohnen.

Art. 18. Das Vereinsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 19. Der Verein ist nicht haftbar für eventuelle Unfälle.

Art. 20. Jedes Vorstandsmitglied welches drei mal ohne Entschuldigung der Vorstandsversammlung fernbleibt kann vom Vorstand ausgeschlossen werden.

Art. 21. Die Einnahmen können sich aus folgenden Quellen zusammensetzen:

- 1) Verkauf von Mitgliedskarten.
- 2) Spenden.
- 3) Subsidien von öffentlichen und nichtöffentlichen Institutionen.
- 4) Veranstaltung von Festen, Rennen, usw...
- 5) Verkauf von Fanartikel, Fotos, Videokassetten, usw...
- 6) Werbung.

Art. 22. Die Piloten, sowie jeder andere Helfer können eine finanzielle Entschädigung ausbezahlt bekommen deren Höhe dem Aufwand bemessen vom Vorstand bestimmt wird.

Art. 23. Der Verein vertritt und verteidigt die Interessen der Piloten und setzt sich nach besten Möglichkeiten für diese gegenüber Dritten ein.

Art. 24. Alle Fragen die nicht durch diese Statuten geklärt sind, werden durch das Gesetz vom 21 April 1928 geregelt.

Heisdorf, den 18. Juni 2003.

B. Kellen / B. Bram / J. Gregorius / S. Hennes / S. Weyland

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03608. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068987.3/000/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

CONTACT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 65.529.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature.

(070995.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

CONTACT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 65.529.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06778, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature.

(070996.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

ONSALA S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 85.983.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le quatorze octobre.
Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société TRUMACO INTERNATIONAL INC., ayant son siège social East 53rd Street, Marbela, P.O. Box 6-104 El Dorado, Panama, Rep. of Panama, ici représentée par Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit U.C.L., demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à Luxembourg, une société anonyme sous la dénomination de ONSALA S.A., (R.C. B n° 85.983), constituée sous forme de société anonyme de droit suisse avec siège à Lugano suivant acte du 28 février 1969, enregistré au Registre de commerce de Lugano sous le numéro CH 514.3.002.729-6; le siège a été transféré au Luxembourg suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire documenté par acte notarié du 19 décembre 2001, publié au Mémorial C n° 801 du 27 mai 2002, laquelle assemblée a décidé la refonte des statuts avec adoption de la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois;
- que le capital social souscrit et libéré de la société est de CHF 270.000,- et est représenté par 270 actions d'une valeur nominale de CHF 1.000,- chacune;
- que la mandante soussignée est devenue propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, la mandante soussignée déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de société;
- que la mandante soussignée déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux;
- que la mandante soussignée donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Il y a lieu de procéder à la destruction des titres représentatifs et le registre des actions nominatives de la société.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent quatre-vingt-dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: J.-M. Nicolay, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 octobre 2003, vol. 892, fol. 41, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 23 octobre 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(068934.3/207/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2003.

INTERLAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 67.197.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00977, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Signature.

(071671.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

INTERLAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 67.197.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK00980, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Signature.

(071670.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2003.

JARDI-SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.
R. C. Luxembourg B 42.995.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, réf. LSO-AJ00175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 octobre 2003.

Signature.

(070780.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

PARADIGM GEOPHYSICAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 84.351.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(070852.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

ENSIEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 30.795.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 juillet 2003

- la société TRIPLE A CONSULTING, inscrite auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le n° B 61.417 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent est nommée nouveau Commissaire aux comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour ENSIEN HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070848.3/696/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

**LEVADA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. LEVADA INTERNATIONAL HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 72.743.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(070876.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

**LEVADA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. LEVADA INTERNATIONAL HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 72.743.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(070873.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

SENSIENT FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 96.548.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the tenth of October.
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SENSIENT FLAVORS INTERNATIONAL, INC., company incorporated under the laws of the state of Indiana, United States of America, with registered office at 777, East Wisconsin Avenue, Milwaukee, WI 53202-5304, United States of America,

here represented by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the granting of loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner participate in the establishment, development and control of any company or enterprise or render any assistance to any company or enterprise (whether or not the Company has any participation in such company or enterprise).

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name SENSIENT FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the present Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2003 (December 31st, 2003).

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the Shareholders

1) The shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- John L. Hammond, general counsel, with professional address at 777, East Wisconsin avenue, Milwaukee, WI 53202-5304, USA;

- Jeffrey T. Makal, director of taxation, with professional address at 777, East Wisconsin avenue, Milwaukee, WI 53202-5304, USA.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The shareholders resolve to fix the address of the Company at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg-Ville, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SENSIENT FLAVORS INTERNATIONAL, INC., société constituée et régie par le droit de l'état d'Indiana, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est situé au 777, East Wisconsin Avenue, Milwaukee, WI 53202-5304, Etats-Unis d'Amérique,

Ici représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet de prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toute société ou entreprise, ou fournir toute assistance à toute société ou entreprise quelconque (que la Société ait ou non une participation dans ladite société ou entreprise).

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination SENSIENT FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représentés par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature unique d'un seul membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2003.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire l'intégralité des actions de la société.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Décision des Associés

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérants:

- John L. Hammond, general counsel, avec adresse professionnelle au 777, East Wisconsin Avenue, Milwaukee, WI 53202-5304, Etats-Unis d'Amérique,

- Jeffrey T. Makal, director of taxation, avec adresse professionnelle au 777, East Wisconsin Avenue, Milwaukee, WI 53202-5304, Etats-Unis d'Amérique,

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 82, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2003.

J. Elvinger.

(070978.3/211/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

UNITED CONSUMER MEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 96.549.

—
STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirteenth day of the month of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

UNITED INFORMATION GROUP B.V. (UIG B.V.) a company incorporated under the laws of the Netherlands, with its registered office located at Amsteldijk 166, Suite 3.20, 1079 LH Amsterdam,

represented by Mr Eric Isaac, group resident manager residing in Moutfort, Luxembourg, pursuant to a proxy dated 10th October 2003.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the Company is UNITED CONSUMER MEDIA, S.à r.l.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 5. The capital of the Company is fixed at Euros one billion one hundred twenty-three million four hundred eight thousand seven hundred (EUR 1,123,408,700.-) divided into eleven million two hundred thirty-four thousand eighty-seven (11,234,087) shares with a par value of Euros one hundred (EUR 100.-) each.

Art. 6. Each share entitles its owner to a proportionate right in the Company's assets and profits.

Art. 7. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy five percent of the Company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member according to the provision laid down by article 189 of the law of 10th August 1915 as amended.

Art. 8. The Company is managed by one or several managers who need not to be members. They are appointed and removed from office by the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates, and which resolves at the majority of the capital. They may be re-elected and may be revoked ad nutum and at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of management by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one

another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The quorum for a meeting of managers shall be any three managers.

The board of management may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Vis-à-vis third parties the manager or managers have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do and authorise all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of any manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the managers.

Art. 9. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 10. Each associate may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 11. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 12. The fiscal year begins on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 13. Every year as of 31st December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 14. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 15. Out of the net profit five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The balance may be distributed to the members upon decision of a meeting.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a meeting. The members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the members who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. If, and as long as one associate holds all the shares, the Company shall exist as a single associate Company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of August 10th 1915, on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party UIG B.V. here represented as stated here above by Mr Eric Isaac declared to subscribe all the 11,234,087 shares of the Company and to pay them up in full as well as the share premium through a contribution in kind of a fraction of all its assets and liabilities (universality) (the remaining fraction being allocated as set out below to UNITED MARKET RESEARCH, S.à r.l., UNITED NEWS DISTRIBUTION, S.à r.l., and UNITED PROFESSIONAL MEDIA, S.à r.l., Luxembourg incorporated sociétés à responsabilité limitée with registered office at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg), consisting in

- 11,032,244 shares of EUR 100.- each in VAVASSEUR INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and

- 77 shares of £ 1.- each in UNITED REGIONAL NEWSPAPERS LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales with registered office at Ludgate House, 245 Blackfriars Road, London SE1 9UY.

The contribution to the Company was valued at EUR 5,617,043,489.24 of which EUR 1,123,408,700.- were allocated to the share capital account, the remainder being allocated to share premium.

Such contribution, together with the remaining fractions of assets and liabilities which are simultaneously contributed to UNITED MARKET RESEARCH, S.à r.l., UNITED NEWS DISTRIBUTION, S.à r.l., and UNITED PROFESSIONAL MEDIA, S.à r.l., in the context of their incorporation on this same date against the issue of newly issued shares in UNITED MARKET RESEARCH, S.à r.l., UNITED NEWS DISTRIBUTION, S.à r.l., and UNITED PROFESSIONAL MEDIA, S.à r.l., constitute all its assets and liabilities as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

All these assets and liabilities contributed (entire property) are documented in the balance sheet of the contributing company, UNITED INFORMATION GROUP B.V. dated today, thirteenth day of October, 2003, which will remain here

annexed, signed by UIG B.V. and hereafter reproduced in order to be an integral part of the deed. Such part of the assets and liabilities contributed to the Company have further been described in a report of the board of managers a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed; the remainder of the assets and liabilities of UIG B.V. being contributed to UNITED MARKET RESEARCH, S.à r.l., UNITED NEWS DISTRIBUTION, S.à r.l., and UNITED PROFESSIONAL MEDIA, S.à r.l., as set out above, being described in a report attached to the deed of incorporation of even date herewith of UNITED MARKET RESEARCH, S.à r.l., UNITED NEWS DISTRIBUTION, S.à r.l., and UNITED PROFESSIONAL MEDIA, S.à r.l.

<i>CONTRIBUTION</i>	<i>UIG BV</i>
<i>Description</i>	<i>Balance in EUR</i>
Telephone installation	2,269.80
Computer & Office equipment	3,194.45
Accrued social charges	(2,112.22)
Accrued Management fee	(632.50)
Accrued Payroll taxes	(831.86)
Accrued legal and professional fees	(14,357.00)
Accrued office rent	(300.00)
Other creditors	(29,099.64)
Corporate income tax	(548,333.24)
PR NEWSWIRE DO BRASIL	284,390.89
Investment in VAVASSEUR INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l.	5,516,072,027.99
Investment in UNITED INFORMATION GROUP BV	0.00
Investment in ROAST, S.à r.l.	3,371,023.60
Investment in BARTERSTORE LTD	210,753,581.50
Investment in NOP WORLD LTD	195,103,015.80
Investment in TONICREALM LTD	885,742.50
Investment in CLASSICPACE LTD	136,377,319.63
Investment in UNM SHELF CO No. 2 LTD	218,998,296.18
Investment in UCP HOLDINGS, S.à r.l., 100%	2,677,353,240.05
Provision lower value UCP HOLDINGS, S.à r.l.	(1,268,297,380.00)
Investment in UNM INVESTMENTS No. II, S.à r.l.	97,791,470.34
Provision lower value UNM INVESTMENTS No. II, S.à r.l.	(84,562,730.00)
Investment in EUROPEAN BUSINESS PRESS S.A.	4,913,734.94
Investment in UBM ASIA BV	41,914,315.86
Investment in MILLER FREEMAN (ISRAEL) LIMITED	892,318.17
Provision lower value MILLER FREEMAN (ISRAEL) LIMITED	(892,318.17)
Investment in CMPi HOLDINGS BV	215,821,181.73
Investment in PHOENIXMERGE LTD	6,983,947.19
Investment in URN LTD	100,971,461.25
Investment in AUSTERLAND LTD	304,499,112.06
Investment in NOP WORLD INC.	9,957,849.26
Investment in MEDIAMARK RESEARCH INC	21,237,452.20
Investment in UBM INFORMATION HOLDINGS (NEDERLAND) BV	172,197,858.00
Investment in INFOCLAIM LTD	152,191,941.01
Investment in UBM SERVICES HOLDINGS BV	99,755,307.40
Investment in UNITED BUSINESS MEDIA (GP) No. 3.	304,499,112.06
Investment in UNITED PRN HOLDINGS, S.à r.l.	341,058,903.58
Investment in INTERNATIONAL TRADE EXHIBITION INC.	0.00
Investment in PR NEWSWIRE EUROPE LTD.	25,555,460.00
Investment in PR NEWSWIRE, S.à r.l., (France)	6,499,474.62
Provision lower value PR NEWSWIRE, S.à r.l., (France)	(6,499,474.62)
Investment in PR NEWSWIRE ARGENTINA S.A.	125,126.55
Investment in CYPERUS SPAIN S.A.	1,228,368.88
Provision lower value CYPERUS SPAIN S.A.	(1,228,368.88)
Intercompany with UNM LLC HOLDINGS, S.à r.l.	(316,077.39)
Intercompany with VAVASSEUR INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l.	(2,517.04)
Intercompany with NEXUSGROVE HOLDING	4,974.53
Intercompany with UBM ASIA BV	848,855.89
Intercompany with UBMG LTD.	(195,583.13)
Intercompany with VAVASSEUR INTERNATIONAL BV	(10,509,317.54)
Intercompany with UBM INFORMATION HOLDINGS (NEDERLAND) BV	(44,997.44)
Intercompany with KUBEN HOLDING BV	47,892.07

Intercompany with MEDIAMARK RESEARCH INC.	(1,076,898.20)
Intercompany with CX PROPERTIES	50,916.10
Intercompany with NOP WORLD INC	(325,776.97)
Intercompany with CMPi HOLDINGS BV	33,421.11
Intercompany with UFL	56,872.46
Intercompany with CMP MEDIA LLC	(290,098.40)
Intercompany with MF WW	152,732.36
Intercompany with MF ASIA	(89,477.73)
Intercompany with CMPi	(58,156.82)
Intercompany with MF SWITZERLAND.	(6,042.59)
Share capital	(53,092.39)
Share premium	(11,372,588,445.70)
Retained earnings	1,243,925,702.34
Opening balance adjustment	(235,454.80)
Current earnings	77,306,209.02
Translation reserve	557,315,590.60
Exchange reserves	246,078.71
Legal reserve	(11,500.00)
Other reserve	(1,040.01)
Currency translation adjustment reserve	0.00
Lloyds TSB BANK	592,671.62
	(0.00)
Net asset value	9,494,095,952.22

Consideration

- 11,234,087 shares in the Company with a nominal value of EUR 100.- each issued at a share premium of EUR 4,493,634,789.24

- 2,167,133 shares in UNITED MARKET RESEARCH, S.à r.l., aforementioned with a nominal value of EUR 100.- each issued at a share premium of EUR 866,853,024.95

- 1,320,793 shares in UNITED NEWS DISTRIBUTION, S.à r.l., aforementioned with a nominal value of EUR 100.- each issued at a share premium of EUR 528,317,085.97

- 4,266,180 shares in UNITED PROFESSIONAL MEDIA, S.à r.l., aforementioned with a nominal value of EUR 100.- each issued at a share premium of EUR 1,706,471,752.09

Because of the contribution of the entire assets and liabilities of UNITED INFORMATION GROUP B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands carried out simultaneously, nothing withheld or excepted, to the Company and to UNITED MARKET RESEARCH, S.à r.l., UNITED NEWS DISTRIBUTION, S.à r.l., and UNITED PROFESSIONAL MEDIA, S.à r.l., aforementioned, the notary refers to article 4-1 of the law of 29th December, 1971 which provides for a capital duty exemption.

Proof of the transfer of the contribution in kind was given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately seven thousand eight hundred euros.

Extraordinary General Meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the company is fixed at L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.

2. The number of managers is set at 4:

- Eric Isaac, group resident manager, residing in Moutfort, Luxembourg;
- Jack Groesbeek, manager, residing in Krommenie, Netherlands;
- Neil Mephram, manager, residing in London, United Kingdom;
- Dennis Bosje, manager, residing in Steinfort, Luxembourg

3. From the share premium account an amount corresponding to 10 % of the share capital of the Company Euros one hundred twelve million three hundred forty thousand eight hundred seventy (EUR 112,340,870.-) shall be allocated to the legal reserve which thereafter shall have reached the minimum required by applicable law.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le treizième jour du mois d'octobre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

UNITED INFORMATION GROUP B.V. (UIG B.V.), une société de droit néerlandais, ayant son siège à Amsteldijk 166, Suite 3.20, 1079 LH Amsterdam, représentée en personne par M. Eric Isaac, gérant de groupe résident, demeurant à Moutfort, Luxembourg en vertu d'une procuration du 10 octobre 2003.

Lequel comparant a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes. La société prend la dénomination de UNITED CONSUMER MEDIA, S.à r.l

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou de toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance par l'intermédiaire de prêts ou autrement, à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à Euros un milliard cent vingt-trois millions quatre cent huit mille sept cents (EUR 1.123.408.700,-) subdivisé en onze millions deux cent trente-quatre mille quatre-vingt-sept (11.234.087) parts sociales d'une valeur nominale de Euros cent (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Chaque part donne droit à une part proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus du transfert à un non-associé conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité du capital. Ils sont rééligibles et ils sont révocables ad nutum et à tout moment.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le quorum pour une réunion du conseil de gérance est de trois gérants.

Le conseil des gérants peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la décision intervenue.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société. La Société sera engagée par la signature seule et individuelle de chacun des gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, la gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 15. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal ou, pour le premier exercice social, la date de constitution, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

La réserve de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante prémentionnée UIG B.V. représentée par M. Eric Isaac, prénommé celle-ci a souscrit et intégralement libéré 11.234.087 parts sociales de la Société, ensemble avec une prime d'émission par apport en nature d'une fraction de tous ses actifs et passifs (universalité) (la fraction restante étant allouée à UNITED MARKET RESEARCH, S.à r.l., UNITED NEWS DISTRIBUTION, S.à r.l., et, UNITED PROFESSIONAL MEDIA, S.à r.l., tel que exposé ci-après, des sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social à 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, consistant en

- 11.032.244 parts sociales de EUR 100,- chacune dans VAVASSEUR INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et

- 77 parts sociales de £ 1,- chacune dans UNITED REGIONAL NEWSPAPERS LIMITED, une société de droit anglais et gallois, ayant son siège social à Ludgate House, 245 Blackfriars Road, London SE1 9UY.

L'apport a été évalué à EUR 5.617.043.489,24 dont EUR 1.123.408.700,- ont été alloués au capital social, le reste étant alloué au poste prime d'émission.

Cet apport, ensemble avec les fractions restantes des actifs et passifs qui sont simultanément apportés en nature à UNITED MARKET RESEARCH, S.à r.l., UNITED NEWS DISTRIBUTION, S.à r.l., et UNITED PROFESSIONAL MEDIA, S.à r.l., dans le cadre de la constitution de UNITED MARKET RESEARCH, S.à r.l., UNITED NEWS DISTRIBUTION, S.à r.l., et UNITED PROFESSIONAL MEDIA, S.à r.l., effectuée en ce même jour, contre émission de parts sociales nouvelles dans UNITED MARKET RESEARCH, S.à r.l., UNITED NEWS DISTRIBUTION, S.à r.l., et UNITED PROFESSIONAL MEDIA, S.à r.l., constituent tous ses actifs et passifs tels que définis à l'article 4-1- de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Tous ces actifs et passifs apportés (intégralité de patrimoine) sont documentés sur le bilan de la société apporteuse, UNITED INFORMATION GROUP B.V., en date de ce jour 13 octobre 2003, lequel bilan restera ci-annexé, signé par UIG B.V. et ci-après reproduit de sorte à faire partie intégrante du présent acte. La partie des actifs et passifs apportés à la société ont par ailleurs fait l'objet d'un rapport d'évaluation du conseil de gérance, signé par les parties comparantes, lequel rapport restera ci-annexé pour être soumis avec lui à l'enregistrement; le reste des actifs et passifs de UIG B.V. sont apportés à UNITED MARKET RESEARCH, S.à r.l., UNITED NEWS DISTRIBUTION, S.à r.l., et UNITED PROFESSIONAL MEDIA, S.à r.l., tel qu'exposé dans des rapport annexés aux actes de constitution de UNITED MARKET RESEARCH, S.à r.l., UNITED NEWS DISTRIBUTION, S.à r.l., et UNITED PROFESSIONAL MEDIA, S.à r.l., en même date des présentes.

CONTRIBUTION	UIG BV
Description	Balance in EUR
Installation téléphonique	2.269,80
Support informatique et équipement bureautique	3.194,45
Charges sociales accumulées	(2.112,22)
Commission de gestion accumulée	(632,50)
Impôts sur salaire accumulé	(831,86)
Frais légaux et professionnels accumulés	(14.357,00)
Loyers accumulés	(300,00)
Autres créanciers	(29.099,64)
Impôt sur le revenu des personnes morales	(548.333,24)
PR NEWSWIRE DO BRASIL	284.390,89

Investissement dans VAVASSEUR INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l.	5.516.072.027,99
Investissement dans UNITED INFORMATION GROUP BV	0,00
Investissement dans ROAST, S.à r.l.	3.371.023,60
Investissement dans BARTERSTORE LTD	210.753.581,50
Investissement dans NOP WORLD LTD	195.103.015,80
Investissement dans TONICREALM LTD	885.742,50
Investissement dans CLASSICPACE LTD	136.377.319,63
Investissement dans UNM SHELF CO No. 2 LTD.	218.998.296,18
Investissement dans UCP HOLDINGS, S.à r.l., 100%	2.677.353.240,05
Provision pour valeur inférieure UCP HOLDINGS, S.à r.l.	(1.268.297.380,00)
Investissement dans UNM INVESTMENTS No. II, S.à r.l.	97.791.470,34
Provision pour valeur inférieure UNM INVESTMENTS No. II, S.à r.l.	(84.562.730,00)
Investissement dans EUROPEAN BUSINESS PRESS S.A.	4.913.734,94
Investissement dans UBM ASIA BV	41.914.315,86
Investissement dans MILLER FREEMAN (ISRAEL) LIMITED.	892.318,17
Provision pour valeur inférieure MILLER FREEMAN (ISRAEL) LIMITED.	(892.318,17)
Investissement dans CMPi HOLDINGS BV	215.821.181,73
Investissement dans PHOENIXMERGE LTD	6.983.947,19
Investissement dans URN LTD	100.971.461,25
Investissement dans AUSTERLAND LTD	304.499.112,06
Investissement dans NOP WORLD INC	9.957.849,26
Investissement dans MEDIAMARK RESEARCH INC	21.237.452,20
Investissement dans UBM INFORMATION HOLDINGS (NEDERLAND) BV	172.197.858,00
Investissement dans INFOCLAIM LTD	152.191.941,01
Investissement dans UBM SERVICES HOLDINGS BV	99.755.307,40
Investissement dans UNITED BUSINESS MEDIA (GP) No. 3	304.499.112,06
Investissement dans UNITED PRN HOLDINGS, S.à r.l.	341.058.903,58
Investissement dans INTERNATIONAL TRADE EXHIBITION INC.	0,00
Investissement dans PR NEWSWIRE EUROPE LTD	25.555.460,00
Investissement dans PR NEWSWIRE, S.à r.l., (France)	6.499.474,62
Provision pour valeur inférieure PR NEWSWIRE, S.à r.l., (France)	(6.499.474,62)
Investissement dans PR NEWSWIRE ARGENTINA S.A.	125.126,55
Investissement dans CYPERUS SPAIN S.A.	1.228.368,88
Provision pour valeur inférieure CYPERUS SPAIN S.A.	(1.228.368,88)
Prêt intragroupe avec UNM LLC HOLDINGS, S.à r.l.	(316.077,39)
Prêt intragroupe avec VAVASSEUR INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l.	(2.517,04)
Prêt intragroupe avec NEXUSGROVE HOLDINGS.	4.974,53
Prêt intragroupe avec UBM ASIA BV	848.855,89
Prêt intragroupe avec UBMG LTD	(195.583,13)
Prêt intragroupe avec VAVASSEUR INTERNATIONAL BV.	(10.509.317,54)
Prêt intragroupe avec UBM INFORMATION HOLDINGS (NEDERLAND) BV.	(44.997,44)
Prêt intragroupe avec KUBEN HOLDING BV	47.892,07
Prêt intragroupe avec MEDIAMARK RESEARCH INC.	(1.076.898,20)
Prêt intragroupe avec CX PROPERTIES	50.916,10
Prêt intragroupe avec NOP WORLD INC	(325.776,97)
Prêt intragroupe avec CMPi HOLDINGS BV	33.421,11
Prêt intragroupe avec UFL	56.872,46
Prêt intragroupe avec CMP MEDIA LLC	(290.098,40)
Prêt intragroupe avec MF WW	152.732,36
Prêt intragroupe avec MF ASIA	(89.477,73)
Prêt intragroupe avec CMPi	(58.156,82)
Prêt intragroupe avec MF SWITZERLAND	(6.042,59)
Capital social.	(53.092,39)
Prime d'émission.	(11.372.588.445,70)
Bénéfices non distribués.	1.243.925.702,34
Ajustement ouverture de bilan.	(235.454,80)
Bénéfices actuels.	77.306.209,02
Réserve de conversion.	557.315.590,60
Réserve de cours de change.	246.078,71
Réserve légale.	(11.500,00)
Autre réserve	(1.040,01)

Ajustement de la réserve de conversion.	0,00
Lloyds TSB BANK	592.671,62
	(0,00)
Valeur nette des avoirs	9.494.095.952,22

Contrepartie

- 11.234.087 parts sociales de la Société avec une valeur nominale de EUR 100,- chacune émises avec une prime d'émission de EUR 4.493.634.789,24
- 2.167.133 parts sociales de UNITED MARKET RESEARCH, S.à r.l., prénommée, avec une valeur nominale de EUR 100,- chacune émises avec une prime d'émission de EUR 866.853.024,95
- 1.320.793 parts sociales de UNITED NEWS DISTRIBUTION, S.à r.l., prénommée, avec une valeur nominale de EUR 100,- chacune émises avec une prime d'émission de EUR 528.317.085,97
- 4.266.180 parts sociales de UNITED PROFESSIONAL MEDIA, S.à r.l., prénommée, avec une valeur nominale de EUR 100,- chacune émises avec une prime d'émission de EUR 1.706.471.752,09.

A cause de l'apport de la totalité des actifs et passifs de UNITED INFORMATION GROUP B.V., une société de droit néerlandais, effectué simultanément, rien réservé ni excepté, à la Société et UNITED MARKET RESEARCH, S.à r.l., UNITED NEWS DISTRIBUTION, S.à r.l., et UNITED PROFESSIONAL MEDIA, S.à r.l., le notaire se réfère à l'article 4.1. de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

La preuve du transfert apports en nature a été donnée par acte notarié soussigné.

Evaluation / Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à sept mille huit cents Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. Le nombre de gérants est fixé à 4 pour une durée indéterminée:

- Eric Isaac, gérant résident de groupe, demeurant à Moutfort;
- Jack Groesbeek, gérant, demeurant à Krommenie, Pays-Bas;
- Neil Mephram, gérant, demeurant à Londres, Royaume-Uni;
- Dennis Bosje, gérant, demeurant à Steinfort, Luxembourg.

3. Un montant correspondant à 10 % du capital social de la Société c'est-à-dire Euros cent douze millions trois cent quarante mille huit cent soixante-dix (EUR 112.340.870,-) sera alloué à la réserve légale qui aura par la suite atteint le niveau requis par la loi. Ce montant est débité du compte prime d'émission.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,
Lecture faite, le comparant a signé avec nous, Notaire.

Signé: E. Isaac, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 83, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

J. Elvinger.

(070979.3/211/455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

IMMOVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 81.644.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

IMMOVEST S.A.

Signatures

Administrateurs

(070989.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

BRASSERIE NATIONALE, BRASSERIE NATIONALE (anc. BRASSERIES FUNCK-BRICHER ET BOFFERDING), Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 66.334.

L'an deux mille trois, le dix-sept octobre.
Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRASSERIE NATIONALE (anc. BRASSERIES FUNCK-BRICHER ET BOFFERDING), en abrégé BRASSERIE NATIONALE, avec siège social à L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy, inscrite au R. C. sous le numéro B 66.334, constituée suivant acte de scission reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 3 septembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 782 du 27 octobre 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Georges M. Lentz jr, diplômé BBA, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Conversion du capital social de cent quarante-trois millions soixante-treize mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 143.073.799,-) en trois millions cinq cent quarante-six mille sept cent six euros quatre-vingt-trois cents (EUR 3.546.706,83) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

2) Augmentation du capital social d'un montant de deux cent quatre-vingt-treize euros dix-sept cents (EUR 293,17) pour le porter de son montant actuel de trois millions cinq cent quarante-six mille sept cent six euros quatre-vingt-trois cents (EUR 3.546.706,83) à trois millions cinq cent quarante-sept mille euros (EUR 3.547.000,-), sans apports nouveaux et sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital à due concurrence des réserves de la société.

3) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

4) Modification du premier point du deuxième alinéa de l'article 16 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«- toutes opérations hors budget dépassant trois cent soixante-douze mille euros (EUR 372.000,-)».

5) Modification du deuxième point du sixième alinéa de l'article 22 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«- toute opération dépassant le montant de trois cent soixante-douze mille euros (EUR 372.000,-)».

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de cent quarante-trois millions soixante-treize mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 143.073.799,-) en trois millions cinq cent quarante-six mille sept cent six euros quatre-vingt-trois cents (EUR 3.546.706,83) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux cent quatre-vingt-treize euros dix-sept cents (EUR 293,17) pour le porter de son montant actuel de trois millions cinq cent quarante-six mille sept cent six euros quatre-vingt-trois cents (EUR 3.546.706,83) à trois millions cinq cent quarante-sept mille euros (EUR 3.547.000,-), sans apports nouveaux et sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital à due concurrence des réserves de la société.

Troisième résolution

Suite aux conversion et augmentation de capital, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois millions cinq cent quarante-sept mille euros (EUR 3.547.000,-), représenté par dix-huit mille six cent cinquante-quatre (18.654) actions nominatives sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier point du deuxième alinéa de l'article 16 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«- toutes opérations hors budget dépassant trois cent soixante-douze mille euros (EUR 372.000,-)».

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième point du sixième alinéa de l'article 22 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«- toute opération dépassant le montant de trois cent soixante-douze mille euros (EUR 372.000,-)».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: G.M. Lentz, P. Pierrard, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 24 octobre 2003, vol. 427, fol. 74, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 novembre 2003.

A. Weber.

(071102.3/236/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

BRASSERIE NATIONALE, BRASSERIE NATIONALE (anc. BRASSERIES FUNCK-BRICHER ET BOFFERDING), Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 66.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(071103.3/236/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

METERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 56.918.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature.

(071024.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

METERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 56.918.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature.

(071027.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

METERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 56.918.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature.

(071029.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

PASTATECH (LUX) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 76.714.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Signature.

(070862.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

NOCH MAL EINS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 78.404.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(070866.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

MGR HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.512.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AK00520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(070844.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

MGR HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.512.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AK00524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(070843.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

MGR HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.512.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 septembre 2003

Résolutions

L'assemblée ratifie les cooptations de Monsieur Patrick Ehrhardt et de Madame Maria Chiapolino décidées par le conseil d'administration en ses réunions du 10 janvier 2001 et du 20 février 2003.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Gianfilippo Cuneo, entrepreneur, demeurant à Milan (Italie), administrateur;

Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Maria Chiapolino, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
 SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
 Banque domiciliataire
 Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070842.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

COMPAGNIE HOLDING D'INVESTISSEMENT DES INDES OCCIDENTALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
 R. C. Luxembourg B 78.908.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(070869.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DES ARDENNES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
 R. C. Luxembourg B 78.909.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(070879.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

SOBRASS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
 R. C. Luxembourg B 46.410.

L'an deux mille trois, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Georges M. Lentz jr, diplômé BBA, né à Luxembourg, le 28 octobre 1949, demeurant à L-2338 Luxembourg, 3, rue Plaetis,

agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée SOBRASS, avec siège social à L-4930 Bascharage, 2, boulevard J. F. Kennedy, inscrite au R. C. sous le numéro B 46.410, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 78 du 1^{er} mars 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant trois actes reçus par le prédit notaire Reginald Neuman, en date du 15 décembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 156 du 5 avril 1995, en date du 16 juin 1998, publié au Mémorial C, numéro 712 du 2 octobre 1998 et en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 204 du 13 mars 2000,

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-) est converti en un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros soixante-deux cents (EUR 1.239.467,62) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-), avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

Deuxième résolution

Le capital social est réduit d'un montant de quatre cent soixante-sept euros soixante-deux cents (EUR 467,62) pour le ramener d'un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros soixante-deux cents (EUR 1.239.467,62) à un million deux cent trente-neuf mille euros (EUR 1.239.000,-), sans réduction du nombre des parts sociales, et de fixer la valeur nominale des parts sociales à vingt-quatre euros soixante-dix-huit cents (EUR 24,78) par part.

Cette réduction du capital social se fera par une absorption de perte d'un montant de quatre cent soixante-sept euros soixante-deux cents (EUR 467,62).

Troisième résolution

Suite aux conversion et réduction de capital prémentionnées, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million deux cent trente-neuf mille euros (EUR 1.239.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-huit cents (EUR 24,78) chacune.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à six cent cinquante euros (EUR 650,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lentz, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 24 octobre 2003, vol. 427, fol. 75, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 novembre 2003.

A. Weber.

(071080.3/236/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

SOBRASS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 46.410.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(071082.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

KIRCHBERG OFFICE BUILDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

H. R. Luxembourg B 96.583.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, am achtundzwanzigsten Oktober.

Sind vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas, genannt Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg erschienen:

1) Die Gesellschaft WK LuxHolding S.A., société anonyme mit Sitz in L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, hier vertreten durch Herrn Wilhelm Joh. Burke, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-22393 Hamburg, Blöckhorn 1, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Hamburg am 24. Oktober 2003.

2) Die Gesellschaft VEREINS- UND WESTBANK BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., société anonyme mit Sitz in L-2099 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker,

hier vertreten durch Herrn Wilhelm Joh. Burke, vorgeannt,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Hamburg am 24. Oktober 2003.

Diese Vollmachten, bleiben nachdem sie von dem Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben wurden, der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit dieser formalisiert zu werden.

Die erschienenen Parteien haben beschlossen, eine Aktiengesellschaft gemäß folgender Satzung zu gründen:

Bezeichnung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck

Art. 1. Bezeichnung. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, die später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung KIRCHBERG OFFICE BUILDING S.A. gegründet.

Art. 2. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden; die Verlegung des Gesellschaftssitzes außerhalb dieser Gemeinde kann durch Beschluss der Hauptversammlung erfolgen.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese vorübergehende Maßnahme hat keinerlei Auswirkungen auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz der zeitweiligen Verlegung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleiben wird.

Die Bekanntmachung einer derartigen Verlegung hat durch die Organe, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind, zu erfolgen.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Dauer gegründet. Sie kann durch Beschluss der Aktionäre aufgelöst werden, der in Artikel 19 für die Änderungen der Satzung vorgeschriebenen Weise gefasst werden muss.

Art. 4. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendeiner Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte gewerblicher, industrieller oder finanzieller Natur wie auch sämtliche Transaktionen mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die direkt oder indirekt an den Gesellschaftszweck anknüpfen oder diesen begünstigen oder fördern können.

Aktienkapital - Aktien

Art. 5. Aktienkapital. Das Aktienkapital beträgt vierzigtausend Euro (EUR 40.000,00), eingeteilt in vierhundert (400) Aktien mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100,00) pro Aktie.

Das Aktienkapital kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, der unter denselben Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu nehmen ist, erhöht oder reduziert werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Aktien. Die Aktien werden je nach Belieben des Aktionärs entweder als Namens- oder Inhaberaktien ausgegeben, mit Ausnahme derjenigen Aktien, die durch Gesetz Namensaktien sein müssen.

Die Namensaktien sind in das Aktienregister einzutragen, das von der Gesellschaft oder von einer oder mehreren Personen am Gesellschaftssitz geführt wird. Dieses Aktienregister wird den Namen eines jeden Inhabers, seinen Wohnort, die Nummer und Anzahl der ihm gehörigen Aktien beinhalten. Jede Übertragung oder sonstige Rechtsübertragung einer Aktie ist ins Aktienregister einzutragen.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einzel- oder als Globalzertifikate, über mehrere Aktien lautend, ausgestellt werden.

Art. 7. Übertragbarkeit der Aktien. Jeder Aktionär kann über seine Aktien frei verfügen, nachdem er sie zuvor den übrigen Aktionären zum Kauf angeboten hat, und diese das Angebot, welches alle Bedingungen des Erwerbs enthalten muss, nicht binnen sechs Wochen nach Zugang des Angebotes angenommen haben.

Das Angebot muss den übrigen Aktionären schriftlich mit eingeschriebenem Brief übersandt werden.

Beabsichtigen mehrere Aktionäre, das Angebot anzunehmen, so steht es dem Veräußerer frei, an wen er die Aktien veräußert.

Die Aktionäre können über die Vereinbarung von Optionsrechten Näheres regeln.

Verwaltung - Aufsichtsrat

Art. 8. Verwaltungsrat. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus vier Mitgliedern besteht, die nicht Aktionäre sein müssen. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Hauptversammlung für eine Dauer von maximal sechs Jahren ernannt. Sie können von der Hauptversammlung jederzeit abberufen werden.

Die Verwaltungsratsmitglieder sind wieder wählbar.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, für die es gewählt wurde, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger für den Rest der Amtsdauer bestellen, soweit dies gesetzlich zulässig ist. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen, die für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, die nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat ist des Weiteren befugt, eine Aktualisierung der Satzung vorzunehmen, und dies insbesondere wenn gegenstandslose Klauseln darin vorkommen.

Die eventuelle Vergütung der Verwaltungsratsmitglieder wird von der Hauptversammlung festgelegt.

Art. 9. Vorsitzender. Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen und, falls der Verwaltungsrat es so beschließt, einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Art. 10. Einberufung des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates sind zu jeder Sitzung mindestens acht (8) Tage vor ihrem Beginn durch schriftliche Einladung, die eine Tagesordnung zu enthalten hat, in der sämtliche Punkte von Bedeutung für die Sitzung aufgeführt sind, zu benachrichtigen, außer wenn sich aus Umständen eine besondere Dringlichkeit ergibt. In diesem Falle ist die Natur dieser Umstände in der Einberufung darzulegen.

Sogar ohne Einberufungsschreiben ist eine Sitzung als rechtmäßig abgehalten zu betrachten, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Die Sitzungen finden an den im Einberufungsschreiben erwähnten Ort, Tag und Stunde statt.

Art. 11. Beschlussfähigkeit. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn alle Mitglieder anwesend oder vertreten sind, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegrafisch oder per Telefax erfolgt, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder durch Telefax erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst.

Die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen werden von dem Vorsitzenden und vom Schriftführer der betreffenden Verwaltungsratssitzung unterschrieben.

Im Einverständnis aller Mitglieder können Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege, das heißt durch Brief, Fernschreiben oder Telefax gefasst werden (Umlaufverfahren).

Art. 12. Interessenkonflikt. Ein Verwaltungsratsmitglied, das der Gesellschaft gegenüber in einer Angelegenheit, die dem Verwaltungsrat zur Genehmigung vorgelegt wird, entgegengesetzte Interessen hat, ist verpflichtet, die Verwaltungsratsmitglieder hierüber zu benachrichtigen und muss diesbezügliche eine Eintragung in den Sitzungsbericht anstreben. Dieses Verwaltungsratsmitglied ist nicht befugt, an dem diesbezüglichen Beschluss des Verwaltungsrates teilzunehmen.

Bevor die nächstfolgende Hauptversammlung der Aktionäre über Punkte beschließen wird, müssen die Aktionäre Kenntnis von den Fällen erhalten, in denen ein Verwaltungsratsmitglied einen Interessenkonflikt gegenüber der Gesellschaft hat.

Für den Fall, dass ein Verwaltungsratsmitglied sich wegen eines Interessenkonflikts enthalten muss, werden Beschlüsse, die durch die Mehrheit des Verwaltungsrates in solch einer Sitzung gefasst werden, als gültig angesehen.

Art. 13. Gesellschaftsverpflichtung. Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern rechtskräftig verpflichtet. Im laufenden Verkehr mit den Behörden und der Justiz wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitglieds des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Im Übrigen wird die Gesellschaft durch Sonderbevollmächtigte im Rahmen ihres Mandates rechtsgültig vertreten.

Art. 14. Tägliche Geschäftsführung. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser Geschäftsführung entweder einem oder mehreren seiner Mitglieder, die als «geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder» bezeichnet werden, übertragen, oder einer oder mehreren anderen Personen, die den Titel «Geschäftsführer» tragen.

Die Übertragung dieser Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied unterliegt der vorherigen Beschlussfassung der Hauptversammlung.

Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung ist jedes geschäftsführende Verwaltungsratsmitglied oder jeder Geschäftsführer befugt, die Gesellschaft Dritten gegenüber mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig zu verpflichten.

Art. 15. Aufsicht. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Buchprüfern, die nicht Aktionäre sein müssen. Die Dauer der Amtszeit und die eventuelle Vergütung der Buchprüfer werden von der Hauptversammlung festgelegt. Die Amtszeit darf jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Buchprüfer sind wieder wählbar. Sie können beliebig abberufen werden.

Insofern die gesetzlichen Bedingungen erfüllt sind, wird der Buchprüfer durch einen Wirtschaftsprüfer ersetzt, der unter den Mitgliedern des «Institut des réviseurs d'entreprises» von der Hauptversammlung bestimmt wird.

Hauptversammlung

Art. 16. Einberufung. Die rechtmäßig einberufene Hauptversammlung umfasst alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind auch bindend für die Aktionäre, die nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten.

Die Einberufung der Hauptversammlung erfolgt gemäß den gesetzlichen Formen und Fristen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Art. 17. Ort und Datum. Die Hauptversammlung tritt in Luxemburg oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort zusammen, und zwar am vierten Donnerstag des Monats März um fünfzehn Uhr (15.00) Uhr.

Sofern dieser Tag kein Werktag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt.

Art. 18. Stimmrecht. Jede Aktie gibt seinem Besitzer ein Stimmrecht von einer Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Jeder Aktionär kann persönlich oder durch einen Bevollmächtigten, der nicht Aktionär zu sein braucht, sein Stimmrecht ausüben.

Art. 19. Außerordentliche Hauptversammlung. Eine außerordentliche Hauptversammlung kann von dem Verwaltungsrat oder von dem(n) Buchprüfer(n) einberufen werden. Sie muss ebenfalls einberufen werden, wenn eine schriftliche Anfrage von Aktionären vorliegt, die mindestens zwanzig (20) Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Hauptversammlung kann die Satzung in jeglicher Weise abändern, unter Berücksichtigung der gesetzlichen Bestimmungen.

Geschäftsjahr - Jahresabschluss - Gewinnverteilung - Vorschussdividenden - Kapitaltilgung

Art. 20. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Jahresabschluss. Der Verwaltungsrat erstellt den Geschäftsbericht und den Jahresabschluss, der die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung, sowie den Anhang umfasst.

Art. 22. Gewinnausschüttung. Fünf (5) Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn (10) Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Zuweisung ist nicht mehr zwingend notwendig, wenn und solange der Reservefonds zehn (10) Prozent des Nennwertes des Kapitals beträgt. Unter Berücksichtigung der gesetzlichen Bestimmungen auf der Grundlage eines Gewinnverwendungsvorschlags des Verwaltungsrates befindet die Hauptversammlung über die Verwendung des Saldos. Die auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

Art. 23. Vorschussdividenden. Der Verwaltungsrat kann, soweit gesetzlich zulässig, Vorschussdividenden auszahlen. Der Verwaltungsrat beschließt den Betrag und das Datum, an dem ein solcher Vorschuss ausbezahlt wird.

Art. 24. Kapitaltilgung. Die Hauptversammlung kann ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu verwenden.

Auflösung - Liquidation

Art. 25. Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Hauptversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 26. Allgemeine Bestimmungen. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die luxemburgischen gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2003.
- 2) Die erste ordentliche Hauptversammlung findet im Jahre 2004 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Parteien haben die Aktien wie folgt gezeichnet:

1) WK LuxHolding S.A., vorbenannt, dreihundertdreißig Aktien	330
2) VEREINS- UND WESTBANK BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., vorbenannt, siebzig Aktien	70
Total: vierhundert Aktien	400

Alle Aktien wurden sofort zu hundert (100) Prozent in bar eingezahlt, wodurch die Gesellschaft ab heute der Betrag von vierzigtausend Euro (EUR 40.000,00) zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen, die durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendsiebenhundert Euro (EUR 1.700,00).

Außerordentliche Hauptversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassen, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt:
 - a) Herr Egbert Franz Wegner, Kaufmann, mit Berufsadresse in D-22769 Hamburg, Haferweg 26;
 - b) Herr Frank Wegner, Dipl. Wirtschaftsingenieur, mit Berufsadresse in D-22769 Hamburg, Haferweg 26;
 - c) Herr Heiko Pommer, Bankdirektor, mit Berufsadresse in D-20457 Hamburg, Alter Wall 22;
 - d) Herr Sven Frisch, Bankdirektor, mit Berufsadresse in D-20457 Hamburg, Alter Wall 22.
- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2004.

- 2) Es wird zum Buchprüfer ernannt:
Herr Wilhelm Joh. Burke, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-22393 Hamburg, Blöckhorn 1.
Das Mandat des Buchprüfers endet mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2004.

- 3) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich L-1528 Luxemburg, 16A, boulevard de la Foire.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum, wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. J. Burke, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, vol. 141S, fol. 4, case 8. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 3. November 2003.

T. Metzler.

(071323.3/222/211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

EMBAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 46.238.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Signature.

(070886.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

ROVAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.685.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Signature.

(070890.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

MANDELO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.072.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00355, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(070894.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

NILEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 81.959.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Signature.

(070898.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

RESTAURATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 6, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 11.912.

L'an deux mille trois, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RESTAURATION S.A., avec siège social à Luxembourg, 6, rue Plaetis, inscrite au R. C. sous le numéro B 11.912, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 mars 1974, publié au Mémorial C, numéro 119 du 14 juin 1974 et modifiée suivant trois actes reçus par le prédit notaire Reginald Neuman en date du 20 août 1985, publiés au Mémorial C numéro 303 du 21 octobre 1985.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Georges M. Lentz jr, diplômé BBA, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Suppression de la valeur nominale des actions.

2) Conversion du capital social de sept millions neuf cent vingt mille francs luxembourgeois (LUF 7.920.000,-) en cent quatre-vingt-seize mille trois cent trente et un euros soixante-sept cents (EUR 196.331,67) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de sept millions neuf cent vingt mille francs luxembourgeois (LUF 7.920.000,-) en cent quatre-vingt-seize mille trois cent trente et un euros soixante-sept cents (EUR 196.331,67) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

Troisième résolution

Suite à la conversion du capital, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-seize mille trois cent trente et un euros soixante-sept cents (EUR 196.331,67), représenté par sept mille neuf cent vingt (7.920) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: Lentz, Pierrard, Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 24 octobre 2003, vol. 427, fol. 7, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 novembre 2003.

A. Weber.

(071162.3/236/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

RESTAURATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 6, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 11.912.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(071164.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

OWAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 85.449.

Le bilan au 31 décembre 2002 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07263, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070933.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

**GRAMADO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. REDEVCO RETAIL LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 70.585.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2003, réf. LSO-AK00157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

(070906.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

KWOLEDGE GATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 79.852.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2003, réf. LSO-AJ02214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Signature.

(070968.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

SIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.328.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2003.

SIVER S.A.

Signatures

Administrateurs

(070990.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

PARNDORF BALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 96.582.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-third day of October.

Before Us, Maître Thomas Léon known as Tom Metzler, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company JARGONNANT PARTNERS S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («société à responsabilité limitée»), having its registered office in L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale, R. C. Luxembourg B 78.830,

duly represented by Mr Georges Gudenburg, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Munich (Germany) on October 22, 2003.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of association of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I: Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée), under the name of PARNDORF BALE S.à r.l.

Art. 2. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 3. The registered office of the company is established in Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers or the sole manager.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may hold ancillary participations in whichever form in domestic and foreign companies and branches, as well as debt and equity interests in companies, the primary object of which is the acquisition, development, promotion, sale and lease of property, together with interests in properties, rights over properties and furniture. The company may also contract loans and grant all kinds of support, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

The company may hold interests in partnerships.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of real estate or of securities, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Title II: Capital - Corporate units

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 13,000.- (thirteen thousand euros) represented by 260 (two hundred sixty) corporate units fully subscribed with a par value of EUR 50.- (fifty euros) each.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the company shall represent the entire body of members of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the company. Any member of the company may exercise his voting right either directly in the meeting, or by proxy, or by written consent or disapproval as laid down in a letter or a facsimile or any other written statement acceptable to the chairman of the meeting, or by telephone conference provided that the member wanting to express his votes by telephone can properly identify himself as being a member of the company.

Except as otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting, provided however that a quorum of two thirds of all corporate units, either present or represented, is given.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital.

However the nationality of the company may not be changed without an unanimous resolution of the members.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. Each corporate unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The company will recognize only one holder per corporate unit; in case a unit is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the company.

Each corporate unit gives right to one fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of corporate units issued.

Art. 8. If the company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

Art. 9. If the company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos or by inheritance to non-members is subject to the consent of a majority of members present or represented in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the company's capital.

The approval is required even if the units are to be transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 10. Death, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the company.

Title III: Administration

Art. 12. The company shall be managed by either one manager or a board of managers composed of two managers at least. The manager(s) need not to be member(s) of the company.

The manager(s) is (are) appointed and removed by the general meeting of members, which determines his (their) powers, compensation and duration of his (their) mandate(s).

Art. 13. If the company is managed by a board of managers, it may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by e-mail, telegram, telex or telefax, another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by telegram, telex, telefax or telephone conference.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, who presided such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. Either the manager or, if given, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the manager or, if given, the board of managers.

The manager or, in case given, the board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the company and the representation of the company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the manager or, if given, the board of managers shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. The company will be bound by the sole signature of any manager, or by the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by either the manager or the board of managers according to the provisions as laid down in these articles.

Art. 17. In the execution of their mandate, the manager or managers are not held personally responsible for the obligations of the company. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. The accounting year of the company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the company and shall terminate on December 31st of the year two thousand four.

Art. 19. The annual accounts are drawn up either by the manager or, if given, by the board of managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the company, not later than four months after the end of each fiscal year.

Out of the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the nominal capital of the company.

The general meeting of members, upon recommendation of the manager or, if given, the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
- These accounts show a profit including profits carried forward.
- The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members.
- The payment is made once the company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the company are not threatened.

Title IV: Winding up - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. All assets other than cash will be then liquidated and all liquid assets will be distributed to the members in proportion of their holdings in the company.

Art. 21. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All the 260 (two hundred sixty) corporate units representing the entire subscribed capital have been entirely subscribed and fully paid in by a contribution in cash by the prenamed JARGONNANT PARTNERS, S.à r.l.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary so that the amount of EUR 13,000,- (thirteen thousand euros) is as of now available to the corporation.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200,- (one thousand two hundred euros).

Extraordinary member's meeting

The prenamed sole member, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

- 1) The registered office of the company is established at 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange.
- 2) The number of managers is fixed at 1 (one).

3) Has been appointed sole manager for an unlimited period of time:

- the company JARGONNANT PARTNERS, S.à r.l., prenamed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausenddrei, am dreiundzwanzigsten Oktober.

Vor Uns, Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit Amtswohnsitz in Luxemburg-Bonneweg, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft JARGONNANT PARTNERS, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach den Gesetzen des Grossherzogtums Luxemburg («société à responsabilité limitée»), mit Gesellschaftssitz in L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale, H. R. Luxemburg B 78.830,

vertreten durch Herrn Georges Gudenburg, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in München (Deutschland), am 22 Oktober 2003.

Die besagte Vollmacht verbleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar anliegend an dieser Urkunde um mit dieser gleichzeitig den Registrierungsbehörden übermittelt zu werden.

Die Erschienene, vertreten wie vorgenannt, ersucht den unterzeichneten Notar, den folgenden Gesellschaftsvertrag einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung («société à responsabilité limitée») gemäss dem geltenden Recht und den vorliegenden Artikeln aufzunehmen.

Titel I: Name - Dauer - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck

Art. 1. Hiermit wird zwischen den Zeichnern und all denen Personen, welche später Gesellschafter der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), unter dem Namen PARNDORF BALE, S.à r.l. gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird für eine unbeschränkte Dauer gegründet.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Schuttrange.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an einen beliebigen Ort innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden. Niederlassungen oder andere Büros können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch Beschluss der Geschäftsführung oder des alleinigen Geschäftsführers eröffnet werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Wertsteigerung und die Veräusserung von Immobilien in Luxemburg oder im Ausland.

Die Gesellschaft kann daneben Beteiligungen in welcher Form auch immer in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften und Niederlassungen halten, sowie Kapital- und Finanzbeteiligungen in Gesellschaften deren vorrangiger Gesellschaftszweck im Erwerb, Entwicklung, Förderung, Kauf und Vermietung von Eigentum, Anteilen im Eigentum, Rechten an Eigentum und Einrichtungen besteht.

Die Gesellschaft kann auch Darlehen sowie jede Art von Unterstützung, Vorschuss und Garantien an Gesellschaften gewähren, in denen sie eine unmittelbare oder mittelbare Beteiligung hält.

Weiterhin kann die Gesellschaft alle Arten von Wertpapieren durch Zeichnung, Veräusserung, Tausch, Verkauf oder sonstwie erwerben oder über diese verfügen.

Die Gesellschaft kann Anteile an Personengesellschaften halten.

Sie kann außerdem Patente und Lizenzen sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern.

Sie kann grundsätzlich sämtliche kommerzielle, industrielle und finanzielle Operationen durchführen, sowohl im Immobilien- als auch im Wertpapierbereich, die den vorgenannten Gesellschaftszweck zu fördern oder zu unterstützen geeignet sind.

Titel II: Gesellschaftskapital - Geschäftsanteile

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 13.000,- (dreizehntausend Euro), eingeteilt in 260 (zweihundertsechzig) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von jeweils EUR 50,- (fünfzig Euro), welche voll einbezahlt wurden.

Art. 6. Jede ordnungsgemäss zusammengesetzte Gesellschafterversammlung wird die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft vertreten. Sie wird die ausgedehntesten Befugnisse haben, alle Handlungen bezüglich der Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu ratifizieren. Jeder Gesellschafter der Gesellschaft kann sein Stimmrecht entweder direkt in der Versammlung ausüben oder durch Vollmachterteilung oder durch schriftliche Zustimmung oder Ablehnung dargelegt in einem Schreiben oder Fax oder einem anderem Schriftstück, welches für den Vorsitzenden der Versammlung akzeptabel ist, oder per Telefonkonferenz vorausgesetzt, dass die Gesellschafter, welche per Telefon abstimmen wollen, sich eindeutig als Gesellschafter der Gesellschaft identifizieren können.

Sofern das Gesetz oder diese Gründungsartikel nichts Gegenteiliges vorsehen, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäss einberufenen Gesellschafterversammlung mit einfacher Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Gesellschafter gefasst, vorausgesetzt, dass ein Quorum von zwei Drittel aller Geschäftsanteile, entweder anwesend oder vertreten, gegeben ist.

Das Stammkapital sowie die Artikel dieses Gesellschaftsvertrages können zu jeder Zeit durch Beschluss einer Mehrheit von mindestens drei Vierteln der das Stammkapitals repräsentierenden Gesellschafter geändert werden.

Die Änderung der Nationalität der Gesellschaft kann jedoch nur durch den einstimmigen Beschluss aller Gesellschafter herbeigeführt werden.

Falls alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Gesellschafterversammlung ohne vorherige Einberufung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur Abgabe einer Stimme bei einer ordentlichen und ausserordentlichen Gesellschafterversammlung.

Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Geschäftsanteil anerkennen; falls ein Geschäftsanteil im Besitz von mehr als einer Person ist, hat die Gesellschaft das Recht die Ausübung aller Rechte aus dem betreffenden Geschäftsanteil aufzuheben, bis eine Person als alleiniger Eigentümer in den Beziehungen mit der Gesellschaft benannt wurde.

Jeder Geschäftsanteil berechtigt zu einem Anteil an den Vermögenswerten und erzielten Gewinnen der Gesellschaft im direkten proportionalen Verhältnis zu den ausgegebenen Geschäftsanteilen.

Art. 8. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, übt dieser Alleingesellschafter die Funktion der Gesellschafterversammlung aus.

Art. 9. Wenn die Gesellschaft mindestens zwei Gesellschafter hat, sind die Geschäftsanteile frei unter den Gesellschaftern übertragbar.

Die Übertragung von Geschäftsanteilen unter Lebenden oder im Erbfall an Nicht-Gesellschafter ist abhängig von der Zustimmung von Gesellschaftern, anwesend oder vertreten bei einer Gesellschafterversammlung, die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals repräsentieren.

Die Genehmigung ist auch erforderlich, wenn die Übertragung von Geschäftsanteilen an Pflichtteilsberechtigte oder den überlebenden Lebenspartner erfolgt.

Art. 10. Tod, Konkurs und Insolvenz eines oder mehrerer Gesellschafter haben nicht die Beendigung der Gesellschaft zur Folge.

Art. 11. Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben der Gesellschafter können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder Gesellschaftsdokumenten stellen.

Titel III: Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird von einem Geschäftsführer oder einer Geschäftsführung, bestehend aus mindestens zwei Mitgliedern verwaltet. Der (die) Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein.

Der (die) Geschäftsführer wird (werden) durch Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt und abberufen, welche seine (ihre) Befugnisse, die Vergütung und die Dauer des (der) Mandats (Mandate) festlegt.

Art. 13. Wenn die Gesellschaft durch eine Geschäftsführung verwaltet wird, kann diese unter ihren Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen.

Sie kann weiterhin einen Sekretär wählen, der nicht Geschäftsführer sein muss und der verantwortlich für das Abfassen der Protokolle der Sitzungen der Geschäftsführung und der Gesellschafter ist.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei jeder Sitzung vertreten lassen, indem er schriftlich oder per E-Mail, Telegramm, Telex oder Fax einen anderen Geschäftsführer zum Vertreter bestellt.

Abstimmungen können auch schriftlich oder per Telegramm, Telex, Fax oder Telefonkonferenz durchgeführt werden.

Die Geschäftsführung kann nur wirksam beraten und handeln, wenn mindestens eine Mehrheit von Geschäftsführern auf der Sitzung anwesend oder vertreten ist.

Die Entscheidungen werden durch eine Mehrheit der auf einer Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer getroffen.

Schriftliche Beschlüsse, die von allen Geschäftsführern genehmigt und unterzeichnet wurden, haben dieselbe Wirkung wie Beschlüsse, über die auf Sitzungen der Geschäftsführung abgestimmt wurde.

Art. 14. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden von deren Vorsitzendem unterzeichnet oder, in dessen Abwesenheit, durch den kommissarischen Vorsitzenden, der den Vorsitz dieser Sitzung übernommen hat.

Kopien und Auszüge solcher Sitzungen, die zur Vorlage in Rechtsangelegenheiten oder in sonstiger Weise kommen können, werden durch den Vorsitzenden, den Sekretär oder zwei Geschäftsführer unterzeichnet.

Art. 15. Der Geschäftsführer oder, gegebenenfalls, die Geschäftsführung verfügt über die weitestgehenden Befugnisse, jegliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Namen und im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit des Geschäftsführers oder, gegebenenfalls, der Geschäftsführung.

Der Geschäftsführer oder, gegebenenfalls, die Geschäftsführung kann seine (ihre) Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung und Angelegenheiten der Gesellschaft, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend solche Geschäftsführung und Angelegenheiten, mit vorheriger Genehmigung der Gesellschafterversammlung, an ein oder mehrere Geschäftsführer der an ein Komitee (dessen Mitglieder nicht zwingenderweise Geschäftsführer der Gesellschaft sein müssen) übertragen, welche unter den Bedingungen und Befugnissen, die vom Geschäftsführer oder, gegebenenfalls, die Geschäftsführung festgelegt werden, beraten und beschliessen. Der Geschäftsführer oder, gegebenenfalls, die Geschäftsführung kann jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, welche nicht zwingenderweise Geschäftsführer sein muss, übertragen, Angestellte einstellen oder absetzen und ihre Bezüge festsetzen.

Art. 16. Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift eines jeden Geschäftsführers oder durch die Einzel- oder gemeinsame Unterschrift jeder Person oder Personen, an welche solche Zeichnungsberechtigung durch den Geschäftsführer oder die Geschäftsführung in Übereinstimmung mit diesem Gesellschaftsvertrag übertragen wurde verpflichtet.

Art. 17. In Ausübung ihres Mandats ist (sind) der (die) Geschäftsführer nicht persönlich haftbar für die Verpflichtungen der Gesellschaft. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie verantwortlich für die gewissenhafte Ausführung der ihnen obliegenden Pflichten.

Art. 18. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage der Gesellschaftsgründung und endet am 31. Dezember 2004.

Art. 19. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch den Geschäftsführer oder, gegebenenfalls, die Geschäftsführung ein Jahresabschluss erstellt und den Gesellschaftern nicht später als vier Monate nach dem Ende des Geschäftsjahres am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung gestellt.

Vom jährlichen Nettogewinn der Gesellschaft werden 5% (fünf Prozent) zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese zwingende Verpflichtung zur Bildung von Rücklagen endet, wenn die Rücklagen einen Betrag erreicht haben, der 10% (zehn Prozent) des Stammkapitals der Gesellschaft entspricht.

Auf Empfehlung des Geschäftsführers oder, gegebenenfalls, der Geschäftsführung entscheidet die Gesellschafterversammlung über die Verwendung des Jahresergebnisses.

Vorschüsse auf Dividenden können zu jeder Zeit unter den nachfolgenden Bedingungen ausgezahlt werden:

- der Geschäftsführer oder die Geschäftsführung stellt einen Zwischenabschluss auf,
- dieser Zwischenabschluss weist eine positive Bilanz auf, einschliesslich der übertragenen Gewinne,
- die Entscheidung Vorschüsse auf Dividenden zu gewähren wird anlässlich einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung der gefasst,
- die Zahlungen erfolgen nachdem die Gesellschaft die Sicherheit erhalten hat, dass Rechte der Gläubiger der Gesellschaft nicht berührt werden.

Titel IV: Auflösung und Liquidation

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (welche natürliche oder juristische Personen sein können) erfolgen, die durch die Gesellschafterversammlung ernannt werden, welche über diese Auflösung entschieden hat und ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen wird.

Nach Abschluss der Liquidation werden die Aktiva der Gesellschaft entsprechend den Geschäftsanteilen, die sie halten, den Gesellschaftern zugeteilt.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag vorgesehen sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertundfünfzehn über die Handelsgesellschaften wie abgeändert.

Zeichnung

Alle 260 (zweihundertsechzig) Geschäftsanteile, welche das gesamte gezeichnete Stammkapital darstellen, wurden gezeichnet und vollständig in Bar einbezahlt durch Einzahlung seitens JARGONNANT PARTNERS, S.à r.l., vorbenannt,

Dem unterzeichneten Notar wurde der Nachweis dieser Zahlung erbracht, sodass der Betrag von EUR 13.000,- (dreizehntausend Euro) mit dem heutigen Datum zur freien Verfügung der Gesellschaft steht.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit die in Artikel 183 des Gesetzes von 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen überprüft zu haben, und bescheinigt ausdrücklich, dass sie erfüllt worden sind.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr EUR 1.200,- (eintausendzweihundert Euro) abgeschätzt.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Die vorbenannte Gesellschafterin, welche das gesamte Stammkapital repräsentiert, fasste anschliessend die folgenden Beschlüsse:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft ist in 80B, rue Principale, L-5367 Schuttrange.
- 2) Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf 1 (einen) festgelegt.
- 3) Zum alleinigen Geschäftsführer wurde für eine unbestimmte Dauer ernannt:
 - die Gesellschaft JARGONNANT PARTNERS, S.à r.l., vorbenannt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der obengenannten erschienenen Parteien, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäss dem Wunsch derselben Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung der Urkunde an den Erschienenen, dem Notar mit Vor- und Nachnamen, Zivilstand und Wohnsitz, hat der Erschienene zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: G. Gudenburg, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 92, case 12. – Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 28. Oktober 2003.

T. Metzler.

(071324.3/222/340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

GROUPE SOCOBAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 81.843.

L'an deux mille trois, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme GROUPE SOCOBAT S.A., avec siège à L-2130 Luxembourg, (R.C. B n° 81.843), constituée sous la dénomination de DEDALE S.A., suivant acte notarié du 26 avril 2001, publié au Mémorial C No 1035 du 20 novembre 2001.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 10 avril 2003, en voie de publication.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à L-4777 Pétange.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Carine Sulter, administrateur de sociétés, demeurant à F-57840 Ottange.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de trente et un mille euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Nomination de Monsieur Mourad Mecheri, comme administrateur.

2) Modification afférente de l'article 9 alinéa 3.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur Monsieur Mourad Mecheri, administrateur de sociétés, né le 28 novembre 1966 à Bordj Bou Arrcridj (Algérie), demeurant à F-54640 Tucquegnieux, 1, Lotissement Bois la Dame.

Le nombre des administrateurs est fixé à 4.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'article 9 alinéa 3 des statuts comme suit:

Art. 9. Alinéa 3. La société se trouve engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et du sieur Mourad Mecheri.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ sept cent quatre-vingts euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, pré-noms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Sulter, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juin 2003, vol. 888, fol. 60, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 10 juin 2003.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(069120.3/207/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2003.

PLAETIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 23.209.

L'an deux mille trois, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PLAETIS S.A., avec siège social à L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy, inscrite au R.C. sous le numéro B 23.209, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 104 du 29 février 1996 et modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Reginald Neuman en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 698 du 30 août 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Georges M. Lentz jr, diplômé BBA, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Suppression de la valeur nominale des actions.

2) Conversion du capital social d'un million deux cent soixante mille francs luxembourgeois (LUF 1.260.000,-) en trente et un mille deux cent trente-quatre euros cinquante-huit cents (EUR 31.234,58) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social d'un million deux cent soixante mille francs luxembourgeois (LUF 1.260.000,-) en trente et un mille deux cent trente-quatre euros cinquante-huit cents (EUR 31.234,58) au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

Troisième résolution

Suite à la conversion du capital, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent trente-quatre euros cinquante-huit cents (EUR 31.234,58), représenté par deux mille cinq cent vingt (2.520) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: Lentz, Pierrard, Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 24 octobre 2003, vol. 427, fol. 75, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 3 novembre 2003.

A. Weber.

(071205.3/236/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

58462

PLAETIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 23.209.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(071206.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

PAJOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 17.583.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le mardi 1^{er} juillet 2003 à 14.00 heures

Mode de convocation:

Tous les actionnaires étant présents ou représentés. Les actionnaires ont été convoqués par écrit.

Présences: Voir liste en annexe

Bureau:

Président: Armand Hamling

Scrutateur: Alain Engel

Secrétaire: Frédéric Meis

Ordre du jour:

Nomination des administrateurs et commissaire aux comptes

Résolutions

1. L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Gérard Dhamen en tant qu'administrateur de la société.

2. L'assemblée générale extraordinaire désigne comme administrateurs les personnes suivantes:

Monsieur Frédéric Meis

Monsieur Jean-Pierre Meis

Monsieur Alain Engel

Monsieur Armand Hamling

3. Monsieur Frédéric Meis est élu président du conseil d'administration.

4. Monsieur Alain Engel est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.

5. Monsieur Frédéric Meis pourra engager la société valablement envers des tiers en toute hypothèse.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15.00 heures.

Signature / Signature / Signature

Scrutateur / Secrétaire / Président

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AJ03615. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070944.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2003.

BELFOND LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 61.050.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature.

(070991.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

CAMILUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 76.142.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06786, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature.

(070992.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2003.

MICROFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 61.151.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature.

(071048.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

MICROFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 61.151.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature.

(071050.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

MICROFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 61.151.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature.

(071053.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

MONDE VISION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 50.432.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature.

(071059.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

MONDE VISION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 50.432.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature.

(071058.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

MONDE VISION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 50.432.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature.

(071057.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

MONDE VISION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 50.432.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature.

(071055.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

POMBAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 57.596.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature.

(071076.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

POMBAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 57.596.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature.

(071079.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

POMBAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 57.596.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature.

(071086.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

POMBAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 57.596.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2003.

Signature.

(071090.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2003.
